



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tel : 04.94.36.30.81  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

### **SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE** **2021**

### **PROCÈS-VERBAL**



## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

#### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021.....	4
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS.....	4
FINANCES.....	6
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES) .....	32
MARCHÉS PUBLICS .....	35
PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES .....	36
ÉDUCATION .....	37
FAMILLE .....	38
RESSOURCES HUMAINES.....	39
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES .....	55
EMPLACEMENTS.....	56
SOLIDARITÉ (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITÉ-PMR) .....	57
LOGEMENT .....	59
ÉCOLOGIE URBAINE.....	60
DYNAMISATION COMMERCIALE .....	61
FÊTES ET CÉRÉMONIES .....	62
ÉLECTIONS – RECENSEMENT .....	63
TRAVAUX COMMUNAUX.....	64
CLÔTURE DE LA SÉANCE .....	64

## **CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON**

### **SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'An Deux Mille Vingt et un, le 17 décembre à 09 H 02, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

**— La séance est ouverte à 09 H 02 —**

#### **M. FALCO :**

Je déclare ouverte la séance publique de ce jour. Si vous me le permettez, je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

#### **APPEL NOMINAL**

**— Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —**

**(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)**

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Mme PIN.....Elle a donné pouvoir à M. MAHALI ;  
Mme JANVIER.....Elle a donné pouvoir à M. JEROME ;  
Mme CHAMBON .....Elle a donné pouvoir à M. MORENO ;  
M. MASCARO .....Il a donné pouvoir à M. BONNET ;  
M. LEONI .....Il a donné pouvoir au Docteur ANDREOTTI ;  
M. TROUILLAS .....Il a donné pouvoir à M. PELLETIER ;  
M. GUTIERREZ.....Il a donné pouvoir à M. CHENEVARD ;  
Mme MOUSSAOUI .....Elle a donné pouvoir à M. DHO ;  
Mme PASQUALI-CERNY.....Elle a donné pouvoir à Mme MASSI ;  
Mme VALLIORGUES .....Elle a donné pouvoir à M. de SAINT-SERNIN ;  
Mme LAVALETTE ..... Elle a donné pouvoir à M. NAVARRANNE.

-O-

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021**

#### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**M. FALCO** :

Mes chers collègues, [*Le quorum étant atteint*], on peut donc valablement délibérer. Je vais mettre aux voix, si vous le permettez, le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021, ainsi que le compte rendu des décisions. Qui est pour les approuver ? Contre ? Abstention ? Ils sont adoptés, je vous en remercie.

***Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.***

***Acte est pris du compte rendu des décisions.***

-O-

## **FINANCES**

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**03.1.01**

### **Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2022 – Budget Principal**

**M. FALCO :**

Je passe la parole à Monsieur CAVANNA.

**M. CAVANNA :**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un état des indemnités des élus du Conseil municipal doit vous être communiqué avant l'examen du budget de la commune. Cet état vous a été adressé, et il présente l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus de la Ville. Nous avons donc satisfait à nos obligations légales.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, vous souhaitez vous exprimer ?

**M. NAVARRANNE :**

Oui, je voudrais juste préciser la forme sous laquelle il nous a été envoyé. Sauf erreur, il n'est pas dans la liasse du Conseil municipal.

**M. FALCO :**

Cela a été adressé à chacun avec la convocation.

**M. NAVARRANNE :**

Par courrier électronique, alors ? Ou alors on n'a peut-être pas regardé les autres pages de la convocation...

**M. FALCO :**

L'administration me dit qu'il a été envoyé avec les convocations, mais hors délibération. Ce n'est pas une délibération. Vous l'avez reçu avec la convocation. Maintenant, on ne va pas recommencer le cirque d'hier. Vous l'avez reçu ? Voilà. Les membres de l'opposition l'ont reçu.

**M. NAVARRANNE (hors micro) :**

C'est seulement une question, ce n'est pas un cirque.

**M. FALCO :**

D'ailleurs, cela me permet de parler du rôle de l'administration, du rôle des élus, du rôle de l'opposition. Nous devons donner toutes les informations que l'opposition souhaite, mais on n'est pas là pour faire la formation des élus. Je ne vais pas les nommer, mais deux élus d'opposition et de groupes différents... L'administration, je vais la louer parce qu'elle effectue un travail remarquable, comme j'ai pu le dire hier à la Métropole. Mais sur les quatre derniers Conseils municipaux, nous avons été sollicités pour la fourniture de documents concernant 69 associations. On demande les rapports d'activité, les conventions, les statuts, les règlements intérieurs, etc. Ce sont des subventions de 500 €. Je vous signale que l'on comprendrait que lorsque l'on a passé la DSP de l'eau pour un montant de 300 millions d'Euros vous puissiez fort justement essayer de comprendre. Mais 69 associations ! Est-ce que vous vous rendez compte ? Cela demande un travail considérable de l'administration, mais le pire c'est que maintenant on nous demande la législation sur le sujet. Excusez-moi, mais cela relève de la formation. Je m'adresse à tous : vous savez qu'il y a des crédits de formation qui sont attribués pour les élus. Les élus qui souhaitent se former à la vie d'élu peuvent solliciter la Ville, ils recevront des crédits et ils pourront aller se former. Mais de grâce ! L'information, oui, la formation, non ! 69 associations ! Est-ce que vous vous rendez compte ?

Oui, Monsieur NAVARRANNE, dites-moi. Filmez-vous, et allez-y. Si vous voulez, on reste la journée comme hier. Allez-y, qu'est-ce qui vous arrive, Monsieur NAVARRANNE, dites-moi. Je vais finir par comptabiliser le temps de l'opposition comme la loi le permet, et vous vous exprimerez avec le temps que l'on vous donnera. Je dois vous dire que vous avez fatigué tout le monde hier, élus de la majorité et de l'opposition.

**M. NAVARRANNE :**

Je me permets juste un correctif. Le tableau est effectivement dans les pages suivantes sur la feuille de convocation. Je m'explique juste. Je pense, pardonnez-moi, que si l'on met une pièce jointe avec ce document en plus de la convocation... C'est vrai que lorsque l'on ouvre un document PDF avec la convocation qui tient normalement sur une page, on regarde celle-ci, et c'est vrai que l'on n'a pas forcément regardé les pages suivantes. Il n'y avait pas de pièce jointe spécifique sur ce sujet, mais je tiens à dire qu'on l'a effectivement bien reçue.

Juste, Monsieur le Maire, on a une ville de 180 000 habitants. Si une fois par mois on ne peut pas passer deux heures à discuter en Conseil Municipal et que vous trouvez les Conseils Municipaux...

**M. FALCO :**

On discute de choses sérieuses.

## **M. NAVARRANNE :**

...que vous trouvez les Conseils municipaux trop longs, je trouve quand même que deux heures par mois en Conseil municipal ce n'est pas non plus la mer à boire. Et si les interventions ne conviennent pas à la majorité, hélas, j'en suis désolé pour vous, mais c'est le principe de la démocratie. L'opposition n'est pas choisie par vous.

## **M. FALCO :**

On limitera le temps de l'opposition, comme cela se fait de partout, d'ailleurs. Nous sommes dans l'opposition dans certains Conseils municipaux de ce Département – et vous les connaissez –, et nos élus ne peuvent pas prendre le temps de dire tout ce qu'ils ont à dire. Je vous donnerai des exemples bien précis, et vous serez surpris, Monsieur NAVARRANNE. Le débat ne me gêne pas, c'est la bêtise qui me gêne.

Tout le monde a donc bien reçu ce document. On a perdu un quart d'heure pour dire que les choses avaient été bien faites. De grâce, sur le reste je tiens à dire « oui » à l'information, mais moi je ne suis pas là pour former les élus. Vous avez des crédits pour cela, usez-les. Ils sont faits pour cela, et au moins vous aurez une parfaite formation. Là, on vous indiquera la législation, les statuts, etc.

Je vais, si vous le permettez, passer au dossier suivant qui est quand même le dossier le plus important, et qui est l'adoption du Budget Primitif de la Ville de Toulon pour 2022.

Bien sûr, le contexte n'a pas varié pour les élus qui siégeaient hier au Conseil métropolitain où nous avons voté le budget. Dans la nuit, le contexte n'a pas varié, je vais donc être obligé de me répéter bien souvent. Oui, mes chers collègues, la crise du COVID perturbe la vie de la planète depuis deux ans. Elle a déboussolé la gestion de toutes les collectivités au point qu'il est aujourd'hui, pour tous, difficile d'établir un budget tout simplement parce que lorsque l'on établit un budget on gère le présent, le passé, mais on se projette sur l'avenir. Aujourd'hui, se projeter sur l'avenir est difficile.

Alors, oui, malgré notre volonté de rester debout – et nous sommes restés debout –, de faire face à nos obligations – nous l'avons fait –, reconnaissons que cette situation nous a parfois fait perdre nos repères. Les années 2020 et 2021 ont été durement impactées par cette pandémie et ses conséquences dramatiques sur le plan humain tout d'abord, et préjudiciables ensuite sur le plan financier. Aujourd'hui, vous le savez, de grandes incertitudes pèsent sur l'avenir. On se retrouve à nouveau en situation de crise, et celle-ci risque d'impacter à nouveau nos finances. Difficile d'appréhender des difficultés que nous ne maîtrisons pas.

Toutefois, mes chers collègues, la nécessité de maintenir les équilibres financiers est un devoir pour les élus. Elle s'impose à nous. Nous avons le devoir de garantir la qualité de vie de nos concitoyens dans un esprit de solidarité tout en continuant à répondre présents au rendez-vous de l'équipement, de l'investissement et de la relance économique. Il est de notre devoir, malgré les difficultés, de préserver l'avenir.



Le coût de cette pandémie – perte des recettes, augmentation des dépenses – a lourdement grevé nos marges d'action, mais grâce à la rigueur qui a été la nôtre, grâce à une très bonne santé financière, d'ailleurs encore récemment saluée par une étude nationale nous classant quatrième ville la mieux gérée de France, Toulon, qui est de surcroît classée quatrième grande ville de France la moins endettée, est la deuxième ville-centre des 22 Métropoles avec la dette la plus faible. Nous affichons une dette par habitant de 404 € contre 1 109 € en moyenne au niveau de la strate. Nous affichons une capacité de désendettement de 1,8 an, contre six ans en moyenne pour les villes de la strate. Grâce à cette gestion passée, nous avons pu maintenir un niveau d'autofinancement, une épargne importante, même si la reprise épidémique et ses effets sur l'économie et nos finances pour l'année 2022 soulève de nombreuses questions et de nombreuses interrogations.

On est en droit de s'interroger sur les conséquences de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être compensée par l'État. La question que nous nous posons est de savoir si cette compensation sera suffisante – nous le vérifierons. Toutefois, effectivement la perte de cette taxe d'habitation nous prive d'une dynamique que produisait cette ressource fiscale et cette perte accroît la rigidité de nos budgets. Vous le savez, mes chers collègues, l'action publique n'a jamais été aussi importante.

Nous savons également que les dépenses liées aux fluides – carburants, électricité –, aux matières premières, vont subir une augmentation historique. Jamais on n'aura subi de telles augmentations en raison d'une très forte demande mondiale. Ce n'est pas ciblé sur une commune ou un territoire, mais sur l'ensemble des pays du monde. Cela va peser lourdement sur le niveau de nos dépenses. En effet, par effet isostructural, les dépenses vont augmenter plus vite que les recettes. Selon le ministre de l'Économie, une hausse de 25 % de l'électricité est attendue en février prochain. En ce qui concerne le gaz, une nouvelle augmentation de 10 % est prévue alors qu'il a déjà augmenté de 14 % en octobre.

Face à ces difficultés, après avoir débattu ici, dans cette salle, des orientations budgétaires 2022 en novembre dernier, je vais vous présenter un budget totalement conforme à nos prévisions. Je parlais d'une dette maîtrisée et d'une capacité d'autofinancement – c'est-à-dire une épargne – préservée. Grâce à cette épargne, nous allons pouvoir maintenir un niveau d'équipements publics en progression. Cela va nous aider à continuer à transformer la vie de la cité au service de la population.

D'ailleurs, je profite de parler de population pour dire que notre population a encore progressé cette année. Elle est passée de 178 065 habitants à 180 641 habitants, soit 2 576 habitants en plus par rapport à l'année précédente. Par rapport à 2001, mes chers collègues, la ville est passée de 160 639 habitants à 180 641 habitants, soit 20 002 habitants de plus : c'est une ville moyenne qui s'est greffée dans la grande ville. Ces chiffres répondent à ceux qui doutent encore de l'attractivité de notre ville. Notre ville, capitale du Var, joue son rôle en donnant l'élan d'une ville-centre d'une grande Métropole française de plus de 444 826 habitants.

Alors oui, ce budget, malgré les hausses des dépenses incompressibles, reste constant sur des bases solides permettant de faire face aux difficultés. Il porte sur un total de 293,8 millions d'euros soit 204,2 millions d'euros en section de fonctionnement et 89,6 millions en section d'investissement. La dotation globale de fonctionnement est estimée à 41 millions d'Euros, soit une relative stabilité par rapport à 2021. Elle était effectivement de 41 millions d'Euros en 2021 et de 40 millions d'Euros en 2020. Nos recettes de service, après avoir diminué – c'est le prix de la solidarité – de 4 % en 2021 – 16,4 millions d'euros en 2021 contre 17,1 millions d'euros en 2020 –, se stabilisent : 16,2 millions d'euros d'estimation en 2022. J'ai bien dit, mes chers collègues, « estimation ». Sans pour autant revenir à leur niveau d'avant crise, nous savons que la reprise épidémique aura hélas des effets négatifs sur l'ensemble de ces recettes.

Notre politique volontariste nous permet de supporter une évolution de nos dépenses de gestion courante en dessous des 2 % imposés par le coût de la vie. Vous avez tous les éléments pour le vérifier, mes chers collègues.

Nos charges de personnel sont maîtrisées. Elles évoluent de façon très limitée : + 0,93 %, alors même que nous avons lancé le recrutement de dix nouveaux policiers municipaux et quatre agents de surveillance de la voie publique. Elles sont de 121,6 millions d'euros en 2022, elles étaient de 120,5 millions d'euros en 2021. Nous reprenons également, et il faut les comptabiliser dans ces dépenses de personnel, en régie les dix-neuf agents de la fourrière et de la crèche des Premiers pas. Vous l'avez constaté, cette augmentation reste inférieure à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité imposé par la loi qui est de plus de 1,5 %.

Nos prévisions prennent bien sûr en compte la hausse du prélèvement de la loi Solidarité et Renouvellement urbain. On a eu l'occasion d'en débattre longuement hier, car c'était un des objets de nos délibérations en Conseil métropolitain.

Nous maintenons, et c'était un de nos engagements, notre soutien au tissu associatif, indispensable à la cohésion de notre territoire. Il sera de 6,3 millions d'euros en 2022 et nous subventionnons ainsi 410 associations. Il était de 6,8 millions d'euros en 2021. Vous allez immédiatement vous précipiter en disant « vous vous êtes trompé, Monsieur le Maire, vous avez dit que nous le maintenons alors qu'il est passé de 6,3 à 6,8 ». Le delta de 0,5 s'explique par un jeu d'écritures : nous servions de relais à la CAF, mais la réglementation a changé et ces subventions ne transitent plus par la Ville. Elles sont directement virées par la CAF, mais elles vont au tissu associatif.

Nos dépenses de fonctionnement s'articulent autour des priorités suivantes pour l'année 2022. On ne va pas changer nos priorités, parce que l'on estime qu'elles ont permis à la ville de se transformer : nos écoles, nos crèches, nos services publics, tout cela avec des prestations de nettoyage accrues dues à la crise sanitaire et des contraintes accrues dues aux gestes barrières dont nous nous acquittons comme on s'acquitte de la logistique sur les centres de vaccination. On va toujours faire des efforts sur la restauration scolaire avec des produits bio, on va toujours essayer de favoriser les circuits courts. Nous allons poursuivre nos efforts sur la sécurité, la surveillance de la voie publique.

Nous avons d'ailleurs encore renforcé notre dispositif de vidéoprotection : aujourd'hui, avec 337 caméras, Toulon se place en troisième position sur le plan national. Par ailleurs, on peut signaler – quand c'est négatif on m'en fait la remarque, quand c'est positif c'est à nous d'en faire la remarque – la parution d'un article sur un magazine national ce mardi 14 décembre qui classe Toulon dixième ville de toutes les villes de France – et non pas des villes Métropole – dans son palmarès national des villes de France qui déploient le plus de moyens face à l'insécurité. Ce classement regroupe plusieurs indicateurs : le nombre de policiers municipaux, les ASVP, les caméras, l'armement.

Nous allons, mes chers collègues, poursuivre la redynamisation du cœur de ville rue par rue, place par place. C'est un travail de longue haleine, nous y arrivons. Chaque année, vous le voyez bien. Cette année, cela a été la place Vatel, la place Raspail, il y en aura d'autres.

Notre épargne de fonctionnement, impactée par des dépenses liées à la crise, était de 21 millions d'Euros en 2021, elle est de 18 millions d'Euros en 2022. La différence, vous l'avez compris, est de 3 millions d'Euros : c'est le coût de la crise. Cela nous permet, avec ces 18 millions d'Euros, de maintenir un investissement, une action publique forte, le maintien d'une commande publique élevée. Nos entreprises en ont bien besoin en ces temps de crise. Le programme d'investissement 2022 porte sur 90 millions d'Euros, dont soit 51 millions d'Euros de travaux d'équipement. Il était de 49,5 millions d'Euros en 2021, donc on peut dire qu'on le reconduit. Mes chers collègues, ces équipements vont prioriser l'entretien et la rénovation de nos 600 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics. Quand dans une grande ville on a 600 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics, l'entretien est quotidien, croyez-moi.

On va surtout poursuivre la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il nous reste encore pas mal de choses à faire à ce sujet. On va poursuivre, je vous l'ai dit, le renouvellement urbain, rues, places, logements, en partenariat avec notre aménageur Var Aménagement Développement, la relance commerciale et la rénovation urbaine dans un espace de vie agréable ouvert à tous, poursuivre le travail qui a été fait. Je vous l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires, vous verrez qu'avant l'année 2022 la rue d'Alger, la place Raspail, la rue d'Astour, l'îlot Besagne, vont retrouver une activité commerciale soutenue avec des grandes marques qui refont confiance à la ville de Toulon. Nous allons poursuivre dans l'ensemble de nos quartiers l'amélioration des équipements publics afin de toujours améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Nous allons poursuivre la maîtrise du foncier sur les 37 hectares du cœur de ville. Là aussi, il nous reste encore des îlots à acquérir afin que l'on démolisse, que l'on rénove, que l'on reconstruise.

On va favoriser le développement de la culture et de la vie étudiante. D'ailleurs, depuis 2012 Toulon est la ville de la Région où le nombre d'étudiants a le plus augmenté : + 34,30 %. À Nice, c'est 15,78 % ; à Marseille, 7,05 % ; à Aix, 3,18 %. Je ne dis pas qu'il y a plus d'étudiants à Aix, à Marseille et à Nice, je dis que la progression des étudiants qui reviennent en cœur de ville a été la plus forte pour Toulon. D'ailleurs, mes chers collègues, je vous le dis souvent : je parle de 51 millions d'Euros d'équipements publics, mais ce qui est essentiel c'est la confiance qui revient dans cette ville.

Cette confiance permet au privé d'abonder largement les investissements publics. On peut multiplier par trois, je l'ai dit hier à la Métropole. Sur le territoire métropolitain, quand le public investit 1 milliard d'Euros, le privé abonde à hauteur de 3 milliards d'Euros.

On va bien sûr solliciter le soutien de nos partenaires institutionnels, État, Région, Département. Vous savez, il faut toujours demander. Si on ne demande pas, on n'a pas. On a débattu ici du SEGUR de la Santé. J'ai longuement sollicité le Premier ministre. Il connaît parfaitement notre Département puisqu'il a été le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Département, donc il connaît parfaitement l'hôpital Sainte-Musse. En son temps, il y avait l'hôpital Font-Pré. Vous savez, c'est la période des budgets et nous avons fait jeudi le budget de notre hôpital public. J'ai bien vu combien nos soignants avaient besoin de soutien aujourd'hui, combien les difficultés qui arrivent sont pénibles pour l'hôpital public comme pour le privé. Nous avons reçu hier soir une bonne nouvelle, puisque le SEGUR de la Santé avait pris en compte l'hôpital de Sainte-Musse à hauteur de 100 millions d'Euros. C'est bien que nous avons été entendus sur le sujet. Cette nouvelle a conforté l'action de nos soignants. Même si le plateau technique est récent – l'hôpital Sainte-Musse a été inauguré en 2011 –, il reste encore beaucoup de choses à faire pour améliorer les conditions de travail de nos soignants, et en même temps, bien sûr, les conditions de soin de nos patients. Quand on n'a pas de bonnes nouvelles, on le dit, quand on en a il faut le dire aussi. C'est quand même quelque chose d'important, parce que cela va nous permettre de développer des qualités de soin supplémentaires.

Oui, mes chers collègues, grâce à notre travail, notre marge de manœuvre financière dégagée depuis de nombreuses années nous permet de poursuivre un investissement ambitieux tout en faisant face à l'imprévisible. L'imprévisible, on le verra dans le courant de l'année 2022. Alors, oui, on va soutenir des projets qui étaient les nôtres. Vous le savez, d'ailleurs, cela a bien avancé sous l'égide du privé. Vous voyez que le privé va beaucoup plus vite que le public, parce que le public a ses règles, ses lois – Monsieur CAVANNA le sait très bien. Nous allons poser dès lundi la première pierre avec le président de la Région de l'École de Formation aux Métiers de la Santé puisque c'est la Région qui va la financer. On va donc poursuivre la renaissance du quartier Montéty. On va continuer les travaux sur le parc de la Loubière où nous aurons 16 000 m<sup>2</sup> de parc dans un quartier emblématique de notre ville.

Après celui du Mourillon, le marché du Pont du Las est en travaux. On va refaire totalement la place Martin Bidouré. Et puis, hier, on a eu à la Métropole un dossier important sur le patrimoine toulonnais. On aime ou on n'aime pas l'Opéra, on va le rénover. Croyez-moi, il en a besoin à l'intérieur pour sécuriser les spectateurs et les acteurs. Cet opéra a besoin d'une grosse rénovation intérieure et on y a programmé 30 millions d'Euros de travaux.

Chers collègues, il y a aussi un bâtiment emblématique, que l'on soit croyant ou pas. Je crois que tout le monde respecte la cathédrale Sainte-Marie de la Seds. Nous nous sommes rapprochés de Monseigneur l'Évêque et de ses services, comme on s'est rapproché pour l'Opéra du personnel. On va totalement rénover cette cathédrale. On va, je l'espère, pouvoir commencer les travaux dès le début 2023, car en 2022 on s'occupera de la procédure.

On va y investir peut-être un peu plus de 20 millions d'Euros, car les estimations sont en cours avec la DRAC, les services de l'État, etc. Là aussi, on sollicitera bien sûr tous nos soutiens institutionnels.

Concernant la base nautique, on va totalement la réhabiliter et la rénover. Là aussi, ces travaux s'imposent, car cela fait des années que rien n'a été fait. On va, et vous le savez car cela fait partie de notre projet, implanter une médiathèque à Saint-Jean du Var, la médiathèque Marnata à hauteur de 4 millions d'Euros.

Voilà, en gros, les équipements et les investissements qui nous attendent sur 2022. La phase de préparation technique et administrative de tous ces dossiers est lancée. Vous savez mieux que quiconque qu'en matière publique il faut du temps long. Le tout, c'est de commencer, parce que si on ne commence pas on ne termine jamais.

Voilà, mes chers collègues. Notre ville a des atouts, nous allons essayer de toujours développer son attractivité, son cadre de vie, son dynamisme et voilà ce qui m'amène après le débat, qui est ouvert à tous, à mettre aux voix notre budget de 293,8 millions d'euros qui s'articule – je le répète – en 204,2 millions d'euros de fonctionnement et 89,6 millions d'investissements. Il s'équilibre ainsi, et je vous passe la parole.

#### **M. DE UBEDA :**

Monsieur le Maire, chers collègues, en accord avec votre politique définie dans le rapport d'orientations budgétaires et que votre majorité a voté, vous présentez le budget. Nous y retrouvons les aspects positifs du faible endettement, mais qui ne compensent pas les défauts, à nos yeux, de ce budget.

Un budget, c'est une vision politique qui a des conséquences concrètes sur la vie de nos concitoyens. Ce ne sont pas des chiffres qu'il faut y voir, mais des conséquences dans la vie quotidienne pour les Toulonnaises et les Toulonnais. Nous y retrouvons derrière les colonnes de chiffres les décisions de la majorité municipale que nous ne partageons pas, et notamment l'aggravation par vos choix de l'austérité voulue par le gouvernement. Nous retrouvons les défauts signalés lors du débat d'orientations budgétaires : les contrats Cahors suspendus mais pas annulés, votre vision malthusienne de la dette, les problèmes d'emploi, les questions environnementales et l'insuffisance des investissements en équipement – 50 millions d'Euros pour 2022.

C'est en ce qui concerne les investissements que je veux insister. Toulon n'est pas seulement une belle ville, c'est une commune avec beaucoup d'atouts. Pas seulement les atouts naturels, il y a des atouts humains et notamment un gisement de matière grise avec la base navale, une vie associative riche et des forces productives compétentes – salariés et entreprises. Mais il faut valoriser ces atouts, il faut investir dans ces atouts. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'action publique n'a jamais été aussi importante. Raison de plus pour investir. En économie, la définition d'un investissement est une dépense immédiate destinée à augmenter à long terme la richesse de celui qui l'engage.\*

Or, Toulon sous votre mandat est la ville qui investit le moins parmi les villes Métropole comparables. Même les villes de la strate avec moins d'habitants investissent plus et les différences sont parfois très importantes.

Je tiens à la disposition de ceux que cela intéresse les budgets d'investissement en équipement de villes comme le Havre, Grenoble, Clermont-Ferrand, Lille, Montpellier, Rennes, mais aussi Nantes, Reims et Angers. Vous aimez les classements, Monsieur le Maire, mais il faut donner tous les classements. La revue Challenges vient de publier son classement de l'attractivité des vingt métropoles. La métropole toulonnaise est classée dix-neuvième sur vingt en ce qui concerne l'attractivité pour les ménages. Seul Saint-Étienne est derrière nous. Classée première : Clermont-Ferrand, 58 millions d'Euros d'investissements avec moins d'habitants. Toulon est classée dix-neuvième sur vingt en ce qui concerne l'attractivité pour les entreprises. Seule Metz est derrière nous. Nantes et Rennes sont les premières avec 80 millions d'Euros et 63 millions d'Euros d'investissement. En ce qui concerne les villes vertes, Toulon se classe vingtième sur vingt, il n'y a personne derrière nous. Strasbourg et son tramway sont en tête.

Au total des trois catégories, Toulon est vingtième sur vingt. Laissez-moi vous dire le mal que cela nous fait. Notre ville, notre belle ville avec tant d'atouts en dernière position. Il ne s'agit pas que de sentiments, il s'agit de volontés politiques. Les choix que vous faites d'un tel investissement depuis des années – deux décennies maintenant – ont des conséquences néfastes. Oui, la ville qui investit le moins est la moins attractive : il y a là une logique évidente et irréfutable qu'il conviendrait d'inverser. Si on répond moins aux besoins de la population, alors la ville est moins attractive.

Les atouts naturels ne suffisent pas. Nous ne confondons pas pour notre part rigueur et rigorisme. Cette gestion que vous présentez en bon père de famille représente en réalité des privations pour la population. Par exemple, peut-on se résoudre à la stabilité des soutiens à l'action sociale et aux associations alors que l'ensemble des secteurs associatifs de la solidarité – Secours populaire, Secours catholique, Amis de Jéricho, Restaurants du Cœur – constatent une augmentation forte de la précarité ? De même, la subvention du CCAS reste stable. La porter à 500 000 € dans une ville où plus de 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ne serait que justice. Nous faisons les mêmes propositions que lors du débat d'orientations budgétaires : moins de recours au privé qui permettrait à la longue des économies à la ville et de faire gagner du pouvoir d'achat aux Toulonnais, un recours accru à l'emprunt à l'heure où le coût de l'argent est historiquement bas, le recours aux fonds européens. Développer les investissements c'est développer nos entreprises, c'est faciliter la vie des habitants et des salariés, c'est investir dans l'avenir de notre jeunesse, mais développer les investissements c'est aussi s'assurer des recettes nouvelles supplémentaires plus tard.

Nous suggérons une réorientation des dépenses, et nous pensons que les dépenses de fonctionnement ne devraient pas être la variable d'ajustement. La question de la qualité et du nombre des emplois municipaux impacte directement et négativement la population toulonnaise.

Vous l'avez compris, nous ne voterons pas ce budget.

**M. FALCO :**

Merci, Monsieur DE UBEDA. J'avais bien compris que vous n'alliez pas voter notre budget.

Monsieur DE UBEDA, vous me mettez dans l'embarras. Pourquoi ? Je n'aime pas me comparer à mes amis maires qui sont tous des gens de qualité. Chacun a sa vision, chacun a son territoire et chacun fait en fonction de son territoire. Vous me parlez des investissements. Toulon n'a jamais autant investi. Mais pour investir, le maire se débrouille peut-être un peu mieux que ses collègues et amis. Quand vous me citez le maire de Saint-Étienne, le maire du Havre, ce sont des amis. Je ne vais pas chercher cet argent dans la poche des concitoyens, de mes contribuables ! Je crée toutes les conditions de la confiance. Pour Montéty, qu'est-ce que j'ai fait ? La Région m'a apporté pour l'École de Formation aux Métiers de la Santé 24 millions d'Euros. Le privé investit 30 millions d'Euros. Pas un sou d'argent public ! Vous me dites « mais regardez, ils font mieux puisque vous ne mettez que 51 millions d'Euros ». Mais comment font-ils mieux ? Comme on a fait hier à la Métropole ! Pour maintenir l'équipement, il a fallu emprunter. À Saint-Étienne, ils ont dix ans d'endettement, à Clermont-Ferrand ils ont neuf ans, au Havre ils ont sept ans et Toulon a 1,8 an. Moins d'endettement, c'est moins de frais financiers, moins d'impôts puisque les frais financiers ce sont les impôts des contribuables qui les supportent. C'est cela qui a fait que le Figaro a classé Toulon comme la quatrième ville la mieux gérée de France. C'est à moi de me débrouiller pour aller chercher l'argent ailleurs, et vous, vous me dites d'emprunter. J'aurais effectivement pu emprunter et au lieu des 51 millions d'Euros et afficher 100 millions d'Euros.

Monsieur DE UBEDA, je suis maire depuis 1983. J'ai géré une petite commune de 1 500 habitants avec des budgets relatifs à une petite commune, une grande ville, un Département, une Métropole, des gros budgets. Vous savez, si on peut éviter l'emprunt, c'est mieux, croyez-moi. Et puis, je vais vous faire une confidence. Quand Toulon affiche 51 millions d'Euros d'équipements publics en une année, Toulon ne les fera pas. C'est impossible, je vous l'ai dit, parce qu'il y a des règles, parce qu'il y a les marchés et toutes les règles administratives. C'est normal, mais c'est très long !

Je vous le dis, on le verra au compte administratif, si on réalise avec la ville de Toulon... Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'investissements sur Toulon. Elle est là la différence entre ce que vous dites et c'est ce que nous faisons ! Jamais on ne pourra investir de l'argent public du budget de la ville 51 millions d'Euros. Ce n'est pas possible, je vous le dis. Chaque année, je le vois très bien. Par contre, il va s'investir des millions d'euros sur Toulon grâce à la confiance du privé. On va le chercher ailleurs. Vous devriez être heureux, on ne va pas le chercher dans la poche des contribuables ! Pétard de sort ! C'est cela, la bonne gestion. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'investissements sur Toulon. Il faut additionner la Ville, le privé et tout ce que l'on va chercher ailleurs, la Région, le Département qui investissent sur notre ville, et la Métropole ! On a dégagé 120 millions d'Euros hier avec la Métropole. L'Opéra, ce n'est pas la Ville de Toulon qui va le payer. Monsieur DE UBEDA, l'Opéra est bien sur le boulevard de Strasbourg ! Il est bien à Toulon !

Et je pourrais vous citer d'autres investissements qui sont réalisés par la Métropole sur Toulon. Et qui a créé la Métropole ? Qui a créé toutes ces conditions ? Qui a créé les conditions pour investir 900 millions d'Euros sur le territoire métropolitain ? Il y a la part toulonnaise qu'il faut additionner à ces 51 millions d'Euros ! Il ne faut pas avoir la vision étriquée de dire « à Toulon, vous n'affichez que 51 millions d'Euros ».

Si mes collègues, PERDRIAU et les autres, se débrouillent un peu moins bien que moi, je le regrette parce que ce sont de bons maires. Ils ont choisi l'endettement, peut-être qu'ils n'ont pas les mêmes conditions sur leur territoire. Un territoire ne ressemble pas à un autre territoire. Peut-être n'ont-ils pas les mêmes conditions d'attractivité et de confiance du privé. Peut-être que les collectivités qui les entourent ne les aident pas comme on se fait aider.

Je me bats, Monsieur DE UBEDA, pour ma ville. Vous savez, l'État met en place un plan de relance. Je suis monté trois fois à Matignon pour défendre ma Ville, pour défendre mon territoire sur ce plan de relance, et vous verrez que l'on aura des aides conséquentes. Le Premier Ministre viendra d'ailleurs le signer à Toulon comme il l'a fait à Nice, comme il l'a fait à Marseille. C'est cela se battre. Si on se bat pour avoir des moyens sans aller les chercher dans la poche des contribuables, c'est pour cela que l'on affiche des bons budgets et c'est pour cela que l'on est les mieux classés. La différence est là !

Vous me dites dans votre réponse, et là je vous approuve totalement Monsieur DE UBEDA, que nous n'avons pas la même vision politique. Eh bien non ! La vôtre est respectable, comme la mienne, mais on n'a pas la même vision politique, je vous l'accorde.

Vous me dites que je vous présente « une liste de chiffres ». C'est difficile de parler budget sans parler chiffres ! Si je ne vous adressais pas la liste de chiffres vous élèveriez en disant « on n'a rien reçu ». Le budget, c'est une liste de chiffres, oui. La seule chose que je peux vous dire, c'est que pour l'intérêt général, pour l'intérêt et pour la qualité de vie de nos concitoyens, les chiffres que nous avons pour Toulon sont bons. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire, Monsieur DE UBEDA.

**M. DE UBEDA :**

La liste de chiffres, Monsieur le Maire, ce n'est pas...

**M. FALCO :**

Non, mais vous avez comparé nos 51 millions d'Euros avec le Havre. Ils n'ont pas beaucoup plus.

**M. DE UBEDA :**

57 millions d'Euros.



**M. FALCO :**

Voilà, on est à peu près dans la même épure. Je vous ai expliqué ce qu'était l'investissement. Il y a l'investissement communal, le privé. Cela ne veut pas dire que l'on n'investit pas sur Toulon. Quand je me fais financer l'École de Formation aux Métiers de la Santé par la Région, ils n'en font pas une par ville, ils en font une par département. Eh bien je me suis débrouillé pour qu'elle vienne chez moi ! Je me suis battu ! C'est un combat permanent. Je me bats, il faut y aller, il faut demander, il faut se déplacer, il faut rendre sa ville attractive. C'est cela, la vie d'un élu. Je ne dis pas que vous ne le faites pas, mais vous n'êtes pas maire. Le jour où vous serez maire, vous verrez que vous le ferez comme je le fais. Vous vous lèverez à 4 heures 30 le matin, et vous vous coucherez à 23 heures le soir. Si on ne fait pas cela, on n'y arrive pas. Sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt, et ce n'est pas fini ! Si je peux faire venir les investissements privés dans ma ville, c'est autant en moins que j'aurai à les payer avec l'argent public.

Cela ne veut pas dire que la ville ne se développe pas. Elle se développe plus que les autres, plus que le Havre, plus que Saint-Étienne, ville chère à mon ami PERDRIAU, et plus que Grenoble. Je vous assure. On est mieux classé qu'eux.

**M. DE UBEDA :**

D'abord, je vous fais crédit que vous vous battez, Monsieur le Maire. Bien sûr ! Ce n'est pas le problème.

**M. FALCO :**

Je n'en doute pas.

**M. DE UBEDA :**

On est d'accord là-dessus. Il faut effectivement qu'ensemble nous nous battions pour cette Ville, c'est certain. Par contre, il y a une conception et nous contribuons au débat en apportant une autre conception...

**M. FALCO :**

Tout à fait, elle est respectable. Mais je vous l'ai dit, Monsieur DE UBEDA, je n'ai pas été élu avec votre projet. J'ai été élu avec notre projet. Après, je ne dis pas que ce que vous dites est mal dit ou ne sert pas au développement de la Ville, mais excusez-moi de ne pas choisir votre chemin. Tout simplement.

**M. DE UBEDA :**

Il y a aussi des réalités qui sont incontournables, Monsieur le Maire. Vous dites que vous ne tapez pas dans la poche des contribuables...

**M. FALCO** :

Eh oui !

**M. DE UBEDA** :

...et vous faites appel au Conseil régional et à la Métropole. Le Conseil régional et la Métropole, c'est financé par les contribuables !

**M. FALCO** :

Oui ! Mais il vaut mieux que les impôts de la Région reviennent sur Toulon plutôt qu'ils aillent à Nice ou ailleurs !

**M. DE UBEDA** :

Cela, c'est une conception, Monsieur le Maire, que je ne partage pas...

**M. FALCO** :

Alors vous allez faire plaisir à mon ami ESTROSI !

**M. DE UBEDA** :

...il faut que ce soit équitablement réparti...

**M. FALCO** :

Je vais lui dire que le Parti communiste toulonnais souhaite que la Région investisse plutôt à Nice qu'à Toulon.

**M. DE UBEDA** :

Non, je pense qu'il faut que cela soit équitablement réparti sur tout le territoire. Il y a une conception démocratique...

**M. FALCO** :

Cela, c'est le problème du Président de la Région !

**M. DE UBEDA** :

Laissez-moi terminer.

**M. FALCO** :

C'est mon ami, et j'assume mes amitiés, comme vous, vous assumez les vôtres, Monsieur NAVARRANNE.

**M. DE UBEDA :**

On est bien d'accord que quand vous faites appel à des fonds du Conseil régional ou de la Métropole, on fait aussi appel à la poche du contribuable. En ce qui concerne, et je vais être très court, Monsieur le Maire, l'attractivité...

**M. FALCO :**

Je vous laisse finir, mais je m'éloigne de plus en plus de votre chemin. Croyez-moi ! Allez-y.

**M. DE UBEDA :**

L'attractivité dont j'ai parlé à travers non pas mes opinions...

**M. FALCO :**

Non, du chemin.

**M. DE UBEDA :**

...mais d'une étude qui a été faite par la revue Challenges avec des critères relativement objectifs. L'attractivité dont vous parlez, on en a le résultat. Toulon, à mon grand regret, à mon immense regret, est vingtième sur vingt. C'est l'attractivité...

**M. FALCO :**

Ce n'est pas Toulon, c'est la Métropole. La Métropole de Toulon...

**M. DE UBEDA :**

Laissez-moi terminer.

**M. FALCO :**

...à un an, les autres ont dix ans ou quinze ans. Vous verrez que petit à petit la Métropole fera son chemin.

**M. DE UBEDA :**

Cela fait vingt ans que vous êtes au pouvoir.

**M. FALCO :**

La Métropole est devenue Métropole en 2019. J'assume ! Heureusement que cela fait vingt ans que je suis là ! Rendez-vous compte si c'est vous qui aviez été là pendant vingt ans, quelle catastrophe on aurait vécue ! D'ailleurs, les Toulonnais ne se trompent pas.

**M. DE UBEDA :**

L'attractivité...

**M. FALCO :**

Vous voulez que je lise votre palmarès ?

**M. DE UBEDA :**

L'attractivité pour les entreprises privées...

**M. FALCO :**

Je l'ai, je suis prêt à vous donner tous vos scores municipaux, départementaux, et tout. Les Toulonnais ne se sont jamais trompés.

**M. DE UBEDA :**

Monsieur FALCO, vous avez vos certitudes, laissez-moi m'exprimer. Cela ne va pas ébranler vos certitudes.

Concernant l'attractivité, on est classé dix-neuvième sur vingt pour les entreprises privées ! Vous me dites que vous allez m'expliquer ce qu'est un investissement, mais cherchez la définition de l'investissement ! Un investissement est fait parce qu'il rapportera par la suite. C'est pour gagner de l'argent par la suite. Dans une ville, cela représente des recettes supplémentaires. Les investissements sont des dépenses qui rapporteront à terme.

**M. FALCO :**

Monsieur DE UBEDA, on vous a compris. Dites-moi simplement, et je m'arrêterai là... Quand je dis que l'on ne touche pas à la poche des contribuables par l'emprunt, puisque l'emprunt est remboursé par des frais financiers et par du fonctionnement, je vais reprendre vos exemples de villes. La dette de Toulon est de 404 € par habitant, Strasbourg est de 854 € par habitant, Angers est 1 025 € par habitant – ce sont des amis...

**M. DE UBEDA :**

Est-ce que les Angevins paient plus ou moins d'impôts ?!

**M. FALCO :**

Oui ! Obligatoirement...

**M. DE UBEDA :**

Non !

**M. FALCO :**

...puisqu'il faut rembourser !

**M. DE UBEDA :**

Non ! Pas obligatoirement !

**M. FALCO :**

Le Havre...

**M. DE UBEDA :**

Vous confondez la dette...

**M. FALCO :**

Oh ! Monsieur DE UBEDA ! Le maire a la police de la séance. Quand c'est moi qui parle, vous ne parlez pas.

**M. NAVARRANNE :**

Mais du coup, ne coupez pas votre micro ! Vous vous censurez !

**M. FALCO :**

Oui, oui, je me censure, mais je parle assez fort pour que l'on m'entende. S'il le faut, je pourrais parler plus fort encore, vous le savez, Monsieur NAVARRANNE. Angers, 1 025 € par habitant : le Havre, 1 425 € par habitant...

**M. DE UBEDA :**

Mais ce ne sont pas les impôts !

**M. FALCO :**

Monsieur DE UBEDA ! Saint-Étienne, 1 660 € par habitant et Grenoble 1 675 € par habitant.

**M. DE UBEDA :**

Monsieur le Maire, c'est la dette par habitant, pas ce qu'ils paient comme impôts !

**M. FALCO :**

C'est terminé, Monsieur DE UBEDA. Allez, Monsieur NAVARRANNE, je vous passe la parole. Ouf ! Vous me sauvez, Monsieur NAVARRANNE, pour une fois !

**M. NAVARRANNE :**

C'est une grande première. Laissez-moi savourer ce moment ! Monsieur le Maire, vous avez introduit votre propos tout à l'heure par une sorte de mot d'excuse. Par avance, vous vous excusiez de vous répéter un petit peu par rapport à hier, et c'était effectivement un peu mon angoisse ce matin que d'essayer de varier un peu les plaisirs. D'ailleurs, à propos de varier, je vais juste vous parler en introduction du variant.

Effectivement, nos budgets sont chaque année conditionnés par nos ressources propres, qu'elles viennent des taxes, des impôts, de la fiscalité en général, qu'elles viennent d'autres recettes, qu'elles viennent des aides du Département, de la Métropole – j'allais l'oublier, mais il ne faut pas l'oublier –, la Région, l'État. Effectivement, sur les recettes fiscales – mais vous l'avez dit –, les choix de l'État à la fois sur la question de la taxe d'habitation est la disparition pour une grande partie de ceux qui la payaient un petit coup de pouce, mais c'est pour la commune une perte de dynamique. Si on retrouve une compensation, la compensation, elle, est sur la valeur d'il y a deux ans et c'est-à-dire qu'au fur et à mesure elle s'érode. C'était l'augmentation naturelle des bases. Cela me fait un petit peu dire que si, en d'autres temps, et nous comprenons parfaitement la stabilité des taux de fiscalité en cette période délicate, vous aviez accepté de diminuer légèrement le taux pour amortir l'augmentation réelle de l'impôt avec l'augmentation des bases, on n'aurait pas eu non plus de difficultés à constituer les budgets parce qu'aujourd'hui, hormis l'incertitude avec les sommes qui vous sont promises pour la taxe d'habitation non augmentée par des bases théoriques, vous arrivez quand même à constituer un budget. Comme quoi, ce petit signal d'apaisement fiscal que l'on demandait était techniquement et financièrement possible. Cela n'a pas été votre choix, et encore une fois nous pouvons partager ici pour l'année dernière et cette année la stabilité des taux pour avoir des recettes sociales et une dynamique que nous pouvons nous-mêmes appréhender.

Je disais que ce variant, et je le redis, est le variant « Omacron ». J'ai regardé mercredi soir son intervention sur la thématique « où va la France ». Ce qui est sûr, c'est que jeudi matin je n'ai toujours pas compris ou est-ce qu'il veut emmener notre pays, et je suis très inquiet de voir qu'elle est la pente vers laquelle il nous envoie depuis quatre ans. Où va Toulon, c'est vrai qu'avec le budget qui traduit votre politique et ce, depuis un certain nombre d'années où je siège dans cette collectivité, on voit relativement où va Toulon. Il y a des grandes lignes qui sont tracées et vous le savez nous ne sommes pas toujours en désaccord.

Il y a sur les masses financières toujours une remarque que nous faisons sur le ratio des dépenses de personnel comparé aux dépenses réelles de fonctionnement. C'est un indicateur, toujours assez négatif pour la Ville de Toulon, mais il tend à s'améliorer. Pour cette année il y a, c'est vrai, par la dynamique qui a été faite des diminutions ou en tout cas la modération des augmentations des dépenses réelles de fonctionnement, un certain équilibre qui expliquait ce ratio, mais pas au point qu'il soit aussi important. On commence à en voir une diminution, et c'est tant mieux.

Mais le variant « Omacron », c'est celui qui nous impose le fait de ne pas savoir réellement si on va pouvoir continuer dans la stratégie financière qui est la vôtre. La dotation globale de fonctionnement – je reconnais là votre côté amical à l'égard de ce gouvernement –, vous l'avez appelée d'une « relative stabilité ». C'est en fait qu'elle reste à l'identique, c'est-à-dire qu'elle ne profite pas du tout à notre commune. À chaque fois que l'on vote ce type de délibérations, on parle de la croissance, on parle du coût de l'augmentation de la vie et pourtant l'État ne réajuste pas cette dotation globale de fonctionnement. On peut dire qu'elle reste relativement stable, « tant mieux », mais en réalité à l'euro constant elle diminue.

Vous avez dit à juste titre, mais je voulais quand même le pondérer, qu'il y a des dépenses un petit peu nouvelles dues notamment à l'augmentation des fluides, des carburants, des coûts des matières premières. C'est quand même assez raisonnable, il s'agit d'une prévision que vous avez chiffrée, d'une augmentation de 47 000 €. C'est-à-dire qu'à l'échelle de ce budget – et vous l'avez rappelé – de près de 300 millions d'Euros avec la partie fonctionnement et la partie investissement, la petite augmentation n'est pas ce qui peut expliquer les difficultés, les doutes et les angoisses réels autour de la possibilité de nous tenir aux lignes budgétaires sur lesquelles nous allons voter. En acculant les collectivités locales aux difficultés que nous connaissons, et en coupant assez brutalement avec le principe de libre administration qui normalement était le nôtre, l'État, le variant « Macron », fait peser avec cette nouvelle vague budgétaire de sérieux doutes sur la possibilité de tenir une situation financière saine.

Il y a les investissements, et vous venez d'en débattre longuement. Dans les investissements, il y a ce que nous avons perdu. Je tenais quand même à rappeler qu'avec une forme d'entêtement on a égaré quelques millions d'euros au fur et à mesure en faisant des études sur des projets non pas farfelus mais mal ficelés. On a déjà débattu de cela. Je regrette par exemple qu'il nous manque un petit peu dans l'épargne puisque, même si tout n'est jamais mécanique, il y a eu les études sur les quais de 400 mètres. Je rappelle qu'il y a eu une première étude sur le premier quai dans le port de commerce, une deuxième qui a très peu coûté, mais on a dépensé plusieurs millions d'euros. On m'avait répondu, une fois que le quai a été abandonné dans le port de commerce, que ces dépenses n'étaient pas inutiles parce que les études allaient nous servir pour faire le quai au large de l'ancien arsenal du quai de Mourillon. En fait, ces dépenses n'auront servi à rien.

Mais dans la volonté de réinvestir, de continuer à investir dans nos rues, dans nos bâtiments publics, je plussoie à l'investissement dans la cathédrale de Toulon qui est ce lieu si mystérieux parce qu'encaissé dans une vieille ville, mais si beau. À n'en point douter, les efforts qui sont faits, très louables, permettront de lui redonner une nouvelle jeunesse et tout l'éclat qui est celui de cette cathédrale, de ce bâtiment particulier. Mais c'est le cas aussi dans les travaux que vous avez égrainés : le Pont du Las, oui, il faut agir sur la place du Pont du Las, cette place du marché, mais il faut aussi reconnaître que tous les efforts qui sont entrepris se font face à une forme de déni de la réalité de notre situation toulonnaise, liée toujours à la politique nationale.

Je regrette quand même que l'on ne parle pas des autres difficultés, que l'on ne parle jamais en termes de sécurité. Alors, oui, le réseau de caméras doit continuellement être développé et doit être l'une des sources de l'information, du suivi. Les *connards* qui ont dégradé les décorations de Noël par exemple – j'aimerais bien connaître quelle est la sociologie d'abrutis comme cela qui détériorent ce qui fait un peu la beauté de ces festivités – ont été retrouvés pour une partie grâce à ce réseau de vidéosurveillance, mais jamais par exemple on ne parle des effets dans cette ville de l'immigration massive, de toutes les contraintes sociales, de l'appauvrissement. Ils sont dus à toute une situation qui, certes, dans un budget ne se traduit pas par des chiffres, mais par la réalité qui mériterait que le Maire de Toulon ait une parole forte pour dire qu'il y en a assez de refuser de voir la réalité.

Alors, oui, les chiffres ne sont pas mauvais, il y a des améliorations, il y a des axes avec lesquels on ne va pas être d'accord, il y a des engagements politiques, des investissements sur lesquels on reviendra. Ce n'est pas cette année que l'on va commencer à financer le projet du Port-Marchand à Pipady, puisque jusqu'ici ce sont des engagements mais a priori plutôt sur 2023. Là aussi, on a beaucoup d'effets d'annonce. Les gens attendent dans la parole de leur Maire d'être rassurés. Par exemple, pour le projet du Port-Marchand à Pipady, est-ce que l'on va faire comme sur les schémas que l'on nous donne des bâtiments de quatorze étages ou, quand je lis le Maire de la même ville, des bâtiments de cinq étages ? Il s'agirait, entre un schéma que l'on fournit et les paroles que l'on pose, de savoir ce que sera demain ce quartier sur lequel il y a une ambition réelle. Nous pouvons d'ailleurs trouver qu'il y a dans cet enjeu territorial une vision que l'on partage en partie.

On peut aussi trouver regrettable que dans ce budget on n'aborde pas plus la question de la mobilité. Même si la question des transports a été totalement reléguée à la Métropole, c'est vrai aussi qu'il y a des investissements à faire sur le stationnement pour permettre aux gens qui viennent en voiture – ce qui n'est pas toujours un péché, un mal – de stationner de manière plus simple à Toulon. Il y a le projet du Zénith, on a dit hier de notre regret de voir qu'il allait être confié à un opérateur privé plutôt que d'intégrer la régie métropolitaine des parkings. Là aussi, c'est vrai qu'il y a des effets sur le moral des Toulonnais qui pourraient être bénéfiques, parce qu'il y a effectivement beaucoup de doutes et ils ne sont pas tous dus à ce variant « Macron » avec lequel on en aura terminé en avril prochain. Il faut que la parole forte qui est la nôtre s'associe à un budget qui fait ce qu'il peut avec une conjoncture que nous connaissons.



**M. FALCO :**

Il y a plusieurs réponses qui me font, d'ailleurs, apporter du crédit à ce que je viens de dire à Monsieur DE UBEDA. Dans les données de la Direction générale des Finances publiques – ce n'est ni le Figaro, ni un autre journal –, on a donné à Toulon sur une note de 5 pour la capacité de désendettement 5 / 5. Pour l'évolution des impôts locaux, on a également donné à Toulon une note de 5 / 5. Vous voyez que l'on respecte donc le contribuable dans notre ville.

Monsieur NAVARRANNE, ce que vous avez dit est votre vision des choses, et là aussi elle est différente. C'est heureux, c'est la démocratie. On a une vision différente des choses. Vous nous dites que l'on aurait pu faire une économie sur les quais. Je suis surpris, parce que je crois que vous connaissez les budgets, vous savez ce que les budgets veulent dire. Effectivement, votre rôle n'est pas de dire ce que l'on fait de bien, c'est de dire que vous l'auriez fait autrement et que ce que l'on fait est mal. Vous avez dit que l'on aurait pu retrouver de l'épargne, je crois rêver. Le budget des ports s'équilibre avec les ports. C'est même un budget indépendant de la Métropole. Le budget des ports s'équilibre avec les ports. Monsieur CAVANNA me glisse fort justement qu'en plus à l'époque c'était un syndicat. Il n'y a rien à voir avec le budget municipal. Rien ! Oui, on a écarté un quai de 400 mètres. Peut-être qu'il s'imposait à une époque d'avant pandémie, mais aujourd'hui il y a de moins en moins de grands bateaux de croisière, et il s'impose donc peut-être un peu moins. C'est tout. C'est un choix qui n'a pas été fait par le Conseil municipal. De dire que l'on aurait pu trouver...

**M. NAVARRANNE (hors micro) :**

On a délibéré.

**M. FALCO :**

...des ressources dans le budget de la Ville, je ne comprends pas.

Vous me parlez du nouveau quartier ouvert sur la mer, et vous me dites « vous ne nous parlez pas, Monsieur le Maire, des bâtiments de quatorze étages ». Il n'y en a pas ! Alors, je vais vous dire, on a fait plancher les meilleurs architectes du monde sur un ensemble de 44 hectares. Ensuite, c'est le comité de pilotage qui choisit. Il a fallu faire des choix, c'est vrai qu'il y avait des choix qui pouvaient être beaux pour ces architectes, mais pas intéressants pour la ville. Qu'est-ce que l'on a choisi ? Deux projets, c'est tout. On a choisi l'ouverture de la ville sur la mer avec l'ancien arsenal du Mourillon, on a choisi Pipady, le môle des Torpilles, et on a exposé ce que l'on allait faire avec les cinq bâtiments derrière. Il n'y a pas de bâtiment de quatorze étages. Qu'il y ait eu dans les offres qui ont été faites à la Métropole des bâtiments de quatorze étages, je vous l'accorde, mais il n'y a pas eu de choix de la Métropole pour ces projets.

Monsieur NAVARRANNE, vous voulez construire une maison, vous choisissez un architecte qui vous fait des propositions. Et puis après, vous choisissez la maison que vous allez construire. Ce n'est pas l'architecte qui la choisit pour vous. Aujourd'hui, je puis vous assurer que les seuls choix qui ont été faits par le préfet, le préfet maritime et le Maire, ce sont les choix que nous avons exposés aux Toulonnaises et aux Toulonnais.

Le reste, je vais vous dire, j'ai même l'honnêteté de ne pas le faire. Pourquoi ? Je n'ai pas le droit d'hypothéquer des mandats que je ne suis pas sûr d'assumer. Monsieur NAVARRANNE, j'ai été élu pour six ans, je n'ai pas été élu pour douze ans ou pour dix-huit ans. Je suis conscient de bon nombre de choses. Vous avez parlé de Notre-Dame de la Seds. Moi, comme vous, je crois. C'est Lui qui décide. Je m'engage donc pour ce que je peux faire. Je ne dis pas qu'avant 2026 tout sera terminé, mais que le nouveau quartier d'ouverture sur la mer sera bien lancé. Cela, je peux m'engager à le faire. Le reste... ! S'il m'en donne la possibilité et que les Toulonnais me réalisent dans six ans, je m'occuperai du reste, mais pour le moment je n'ai pas le droit de m'en occuper. La seule chose que je vais faire sur le reste, je vous le dis parce que cela a un rapport avec le projet Montéty, c'est que les administrations vont monter à Montéty, que l'on va acquérir le bâtiment de la DDE – bâtiment qui n'a aucune valeur architecturale, convenez en bien – et on va le démolir. On va donner de l'oxygène.

Le reste, oui, vous avez raison. Il y a de grands architectes qui ont travaillé sur Barcelone, sur New York et qui nous ont fait des projets faramineux, mais on n'a pas choisi ces projets. Ils sont beaux, mais ils ne sont peut-être pas adaptés à notre ville de Toulon. Le projet que nous avons choisi, et croyez-moi, sur lequel le préfet maritime et le préfet – c'est-à-dire l'État et la mer – se sont exprimés largement, paraissait le plus à même d'ouvrir Toulon sur la mer et de rester la ville que nous sommes. Après, c'est vrai, peut-être que vous avez vu des bâtiments de quatorze étages puisque de toute manière ils ont été soumis au comité de pilotage, mais le seul choix est là aujourd'hui. Il y a en plus celui de la DDE. Après, le reste, je n'en ai pas le droit. C'est le maire qui viendra après moi, ou moi si pour les raisons que je viens de vous exposer je peux, qui décidera. C'est tout, il n'y a pas de projet de bâtiments de quatorze étages. Il y a eu des dessins, mais il n'y a pas de choix.

#### **M. NAVARRANNE :**

Sur le quai, je suis d'accord avec vous que la dépense finale des études n'a pas été faite par la Ville de Toulon. En revanche, je rappelle que l'on a délibéré ici et que l'on a voté la dépense, la subvention, la dotation faite par la Ville de Toulon.

#### **M. FALCO :**

On n'a pas à la dépenser puisque l'on ne le fait pas.

#### **M. NAVARRANNE :**

Pardon, on a dépensé pour les études et la Ville de Toulon a pris une délibération pour le paiement de ces études. On aura l'occasion d'y revenir.

**M. FALCO :**

Monsieur CAVANNA présidait le syndicat, et il va vous répondre.

**M. NAVARRANNE :**

Je crois que c'était 1,3 million.

**M. CAVANNA :**

Ah, non ! À l'époque, ces études ont été menées par le syndicat des ports, établissement public et juridiquement totalement distinct de la Ville de Toulon. Pour ces études, nous avons utilisé d'une part les fonds que nous a transférés l'État. Si mes souvenirs sont bons – cela ne remonte pas à hier –, on avait touché de l'État autour de 400 000 €, et pour le reste on a fait sur nos fonds propres. On était une structure distincte de la Ville, et on était essentiellement alimenté par les droits de port qui à l'époque devaient se monter à quelques millions d'euros par an.

**M. NAVARRANNE :**

Concernant Port-Marchand à Pipady, je ne me base pas du tout sur des projets autres, je fais juste référence à ce que vous avez communiqué, au schéma que vous avez communiqué. L'hôtel, oui, fait plus de cinq étages mais cela vous l'avez acté, et l'ancien hangar des hydravions, OK. Mais il y a cinq autres bâtiments en plus du Palais des Congrès. Je vous fournirai le schéma, et je vous incite à aller voir le site, c'est [www.hubertfalco.fr](http://www.hubertfalco.fr) si vous ne le connaissez pas.

**M. FALCO :**

Il n'y a pas cinq bâtiments. Il y a deux bâtiments qui vont être destinés au Palais des Congrès, et ensuite il y a trois bâtiments de coworking, de coliving, c'est-à-dire ce qui nous est demandé, de l'activité qui est faite. Il n'y a pas cinq bâtiments.

**M. NAVARRANNE :**

Mais qui font seize étages. C'est le schéma que vous avez sur votre site, [www.hubertfalco.fr](http://www.hubertfalco.fr).

**M. FALCO :**

Mais ils ne font pas quatorze étages !

**M. PELLETIER :**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je crois que Monsieur NAVARRANNE confond étages et éléments architecturaux. En fait, sur les éléments il y a plusieurs bornes, et si à chaque borne il compte un étage cela doit même être à 25 étages. Ce ne sont pas des étages, mais des éléments d'architecture.

**M. FALCO :**

Ces bâtiments s'intègrent très bien dans le site. Vous savez, quand on a construit Chalucet... On a construit Chalucet pour 150 millions d'Euros, et tous les Toulonnais s'accordent à dire que c'est une réussite. Monsieur DE UBEDA n'est pas d'accord, mais les Toulonnais sont d'accord et c'est l'essentiel. On a construit derrière des logements, et on a dit « oh la la, ce bâtiment va écraser l'ensemble du site de Chalucet ». Eh non ! Vous voyez bien qu'il se marie très bien. D'ailleurs, on a l'impression que cela a toujours existé. C'est terminé, Monsieur DE UBEDA, on va voter le budget.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**CONTRE** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.02**

**Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2022 - Budget Annexe des transports**

**M. FALCO :**

Monsieur CAVANNA, vous poursuivez.

**M. CAVANNA :**

Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose d'adopter le BP annexe des transports qui s'équilibre à hauteur de 298 137 €.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.02 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.03**

**Clôture du Budget Annexe des cimetières**

**M. FALCO :**

Les cimetières, Robert.

**M. CAVANNA :**

Un budget annexe des cimetières avait été ouvert pour commercialiser un certain nombre de caveaux. Ces caveaux ont été commercialisés, il y a lieu de clôturer le budget annexe des cimetières.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie. Je ne comprends pas comment on peut s'abstenir sur le budget des cimetières, mais écoutez, pourquoi pas.

**M. DE UBEDA (hors micro) :**

Si vous nous donnez la parole, on peut répondre.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 03.1.04

#### **Adoption de la Décision Modificative n°2 - exercice 2021 - Budget Principal**

#### **M. CAVANNA :**

La décision modificative n°2 de 203 000 € n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

#### **L'article 03.1.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 3.1.05

**Attribution de subventions : soutien à des associations de quartiers pour des actions de secours aux plus démunis et autorisation de signer l'avenant à la convention de subvention 2021 entre la Ville de Toulon et l'association "Relais socio-culturel Peiresc"**

#### **M. FALCO :**

La 3.1.05 !

#### **M. CAVANNA :**

Nous attribuons un certain nombre de subventions aux associations de soutien de quartiers pour des activités de secours aux plus démunis.

**M. FALCO :**

Monsieur TAINGUY et Monsieur RAYNAUD ne participent pas au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur TAINGUY et Monsieur RAYNAUD ne participent pas au vote.

Monsieur TROUILLAS, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur PELLETIER, ne participe pas au vote.

**L'article 03.1.05 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)**

### **03.2.01**

**Constitution d'une Société Publique Locale et approbation de l'avenant n°3 à la convention de gestion provisoire du Zénith de Toulon (Salle du Zénith et Live) par la Régie « Toulon Événements et Congrès »**

#### **M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

#### **M. CAVANNA :**

En 2016, nous avons créé une régie municipale pour la gestion du Palais des Congrès. À partir de novembre 2020, cette régie a géré dans le cadre d'une convention provisoire le Zénith. Aujourd'hui, la ville souhaite pérenniser cette gestion en y associant des activités connexes qui relèvent de la compétence de TPM, et tout cela dans le but de les mettre en synergie. On vous propose d'une part le principe de création d'une SPL, et d'autre part la prorogation pour une durée de six mois de la convention provisoire le temps de créer et de réaliser les statuts de cette SPL.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable, mes chers collègues ? On en a discuté hier avec la Métropole. C'est la reprise du Zénith par la régie. Cela permet d'équilibrer les dépenses. Merci.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame TURBATTE sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Madame BIZAT, Madame DIAZ, Madame MONDONE, Monsieur PELISSOU, Monsieur CHARRETON, Madame LAYEC et Monsieur CAMPUS ne participent pas au vote.

Monsieur MASCARO, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur BONNET, ne participe pas au vote.

**L'article 03.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## 03.2.02

### **Demande d'attribution d'une concession d'utilisation anse Tabarly**

#### **M. FALCO :**

La 03.2.02 ! C'est suite au débat métropolitain d'hier, la concession de 30 ans se termine. Pour pouvoir conserver les plages du Mourillon comme on les a avec des structures telles que nous les avons, il faut que l'État nous redonne une concession de 30 ans, et il faut qu'on la demande.

Allez-y.

#### **M. LEROY :**

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, les concessions sur les plages du Mourillon profitent à tous les Toulonnais depuis de nombreuses décennies. Nous serons bientôt peu nombreux à nous souvenir du littoral avant la création de ces hectares gagnés sur la mer. Espérons que nous saurons les faire évoluer au fur et à mesure de la montée des eaux. Améliorer l'activité nautique pour tous les publics autour de l'anse Tabarly nous semble une bonne chose, en particulier pour toutes les associations qui permettent à nos enfants et à nos jeunes de découvrir les sports nautiques, et pour certains d'évoluer vers la compétition. Le texte de la délibération précise que le projet de base nautique n'est pas encore défini. C'est une très bonne nouvelle ! Permettra-t-elle – nous l'espérons – une consultation publique pour l'aménagement de cette anse, mais également la discussion en amont du projet avec les riverains, le CIL et les associations du quartier ? Discuter par exemple de points comme les promeneurs pourront-ils rejoindre de manière agréable le sentier du littoral, l'accès aux personnes handicapées sera-t-il bien prévu, y aura-t-il un espace pour que le chien puisse se mettre à l'eau plus confortablement que dans l'espace actuel ? Seule une consultation publique large peut garantir de ne pas oublier tel ou tel usager de cette anse. C'est en tout cas le processus que nous appelons de nos vœux. Je vous en remercie.

#### **M. FALCO :**

On a le même souhait que vous, développer les plages du Mourillon tel qu'elles sont, ouvrir la ville sur la mer, je ne vais pas y revenir. On l'a fait pendant de nombreuses années, on va continuer à le faire. Les murs tombent. Je vous rappelle la Tour royale, les 4,5 hectares. On donne des possibilités aux Toulonnaises et aux Toulonnais de voir la mer. Cela me permettra, par vous, de répondre aux questions qui m'étaient posées et à l'explication que je donnais de ne pas aller chercher l'investissement de la base nautique ou d'un autre dans la poche des Toulonnais, mais de faire des investissements en étant attractif, avec le privé, les institutionnels, etc.

Cela me donne bien raison : on vient de me fournir, car je n'ai pas tous les chiffres dans la tête, les taxes foncières de mes collègues et amis. Écoutez, le Havre 54,36 %, Angers 54,24 %. Ce sont deux de mes amis, je ne les critique pas. Ils ont, comme je l'ai dit, certainement d'autres problèmes à régler. Et Grenoble, 52,63 % alors qu'à Toulon c'est 39,39 %. Cela accrédite ce que j'ai dit, je ne vais pas chercher l'argent dans la poche du contribuable. J'essaie de me rendre attractif en allant chercher l'argent ailleurs, je me bats.

**M. LEROY :**

Je parlais juste d'une consultation ouverte à tout le monde. C'est un sujet complètement différent.

**M. FALCO :**

Je vous comprends. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.2.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **MARCHÉS PUBLICS**

### **03.4.01**

**Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des travaux de réparation de petites maçonneries et surfaces de pavage et dallage sur diverses voies pour la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

#### **M. FALCO :**

Les marchés publics, Robert.

#### **M. CAVANNA :**

Comme on le fait régulièrement, c'est un groupement de commandes avec la Métropole pour passer des marchés de travaux de maçonnerie.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES**

**Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**01.2.01**

**Avis du Conseil Municipal sur les travaux, l'instauration de périmètres de protection, les prélèvements d'eau et l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine du captage de la Source Saint Antoine situé sur le territoire de la commune de Toulon**

**M. FALCO :**

La 01.2.01 !

**M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, après plusieurs années pour pouvoir remettre en route la source Saint Antoine qui est la source historique des Toulonnais, et notamment des fontaines de tout le secteur ouest, nous touchons au but. L'objet de cette délibération est d'émettre un avis sur l'instauration d'un périmètre de protection, les prélèvements d'eau et leur utilisation en vue de la consommation humaine. Cette délibération est soumise à votre vote ce matin. Les 150 litres par seconde de débit vont nous apporter 365 000 m<sup>3</sup> par an en complément de nos barrages.

**M. FALCO :**

Il n'y a pas, en matière d'eau, de petit profit. C'est bien que l'on puisse récupérer la source Saint Antoine. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**

-O-

## ÉDUCATION

Rapporteur : Madame Josée MASSI,  
2<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 02.1.01

**Attribution d'un prix de 500 € au major de la promotion 2021 de licence générale de l'Université de Toulon**

#### M. FALCO :

Madame MASSI, l'éducation.

#### Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. Dans un premier temps, c'est la délibération 02.1.01. C'est l'attribution d'un prix de 500 € au major de la promotion 2021 en licence à l'université, comme chaque année.

#### M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 02.1.02

**Attribution de subventions à l'association "Coopérative de l'École Élémentaire le Mourillon"**

#### Mme MASSI :

La 02.1.02, c'est l'attribution de subvention à l'association Coopérative de l'École Élémentaire le Mourillon pour le départ en classe historique de 40 élèves, et un départ dans la vallée de L'Ubaye pour 47 élèves pour un montant de 14 790 €.

#### M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## FAMILLE

### 02.3.01

**Autorisation de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, les avenants aux conventions bipartites, relatifs à la mise en application de la Prestation de Service « Bonus Territoire CTG (Convention Territoriale Globale) »**

#### Mme MASSI :

La 02.3.01, c'est l'autorisation de signer avec la CAF les avenants par rapport aux bonus CTG. Ce sont des bonus principalement liés à la mixité sociale, l'inclusion handicap et la reconnaissance des territoires Quartier Prioritaire de la Ville pour un montant de 2 662 909 €.

#### M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **02.4.01**

**Actualisation de la délibération du 18 décembre 2020 sur l'attribution d'avantages en nature aux agents de la Ville de Toulon pour les besoins du service public**

**Mme MASSI :**

La 02.4.01, c'est l'actualisation de la délibération de 2020 sur l'attribution d'avantages en nature aux agents de la Ville de Toulon pour les besoins du service public, et notamment tout ce qui est nouvelle technologie, véhicule, repas et logement.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

**M. NAVARRANNE :**

Merci. Mes chers collègues, en l'espèce on vote sur l'actualisation pour trois catégories : les véhicules remisés à domicile et les logements, là en deux parties : ceux que l'on appelle habituellement les « gardiens logés », et puis ceux qui bénéficient d'un logement avec astreinte. Nous ne voterons pas favorablement cette délibération. Je remercie les services encore une fois. Mes propos tout à l'heure sur le document que l'on n'avait pas forcément vu n'étaient pas du tout une remise en cause des services. Je remercie de l'envoi qui a été fait, mais les élus...

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, vous permettez ? Pour ce sujet, l'envoi se justifiait et vos demandes également, totalement. Quand on vote une subvention de 500 € et que l'on me demande la législation qui permet le vote de cette subvention... ! Ce n'est pas vous.

**M. NAVARRANNE :**

Non, ce n'est pas moi, mais je défends les élus qui vous font ces demandes. Même pour 500 €, il n'est pas illégitime pour un élu de demander deux documents qui sont normalement à la disposition...

**M. FALCO :**

Ce ne sont pas deux documents, Monsieur NAVARRANNE, ce sont 63 documents.

**M. NAVARRANNE :**

S'il y a 63 subventions, une par association avec 63 associations...

**M. FALCO :**

Allez, on a compris.

**M. NAVARRANNE :**

Sinon, il ne faut pas nous demander de voter ces subventions.

**M. FALCO :**

Vous ne les votez pas, d'ailleurs.

**M. NAVARRANNE :**

Si, on en a voté tout à l'heure, d'ailleurs, vous avez remarqué. Demander le rapport financier et le rapport d'activité des associations...

**M. FALCO :**

Je suis heureux que vous louez le travail de l'administration parce que l'administration n'est pas au service de la majorité ou de l'opposition. Elle est au service de la Ville de Toulon.

**M. NAVARRANNE :**

Bien sûr !

**M. FALCO :**

Et c'est une très bonne chose. D'ailleurs, dans cette administration il y a des gens de toutes sensibilités. Je défends l'administration, je ne défends pas l'un ou l'autre.

**M. NAVARRANNE :**

Je peux concevoir qu'il vous apparaisse lourd administrativement...

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, je vais aussi vous dire : surtout que bien souvent, ces demandes sont faites de la veille pour le lendemain.



**M. NAVARRANNE :**

En l'espèce, pour ce Conseil on s'y est pris très en avance. Encore une fois, quand il faut remettre en cause, on remet en cause, mais là il n'y a pas de remise en cause du travail. D'ailleurs, les réponses, à la différence du Conseil municipal précédent, ont été fournies. Après, il n'y avait pas tous les documents demandés, mais cela été motivé, donc il n'y a pas de débat. En l'espèce, on m'a bien fourni les documents demandés, et je vous en remercie, mais toujours avec un manque qui est celui – cela m'a bien été envoyé hier, il n'y a pas de problème avec cela – de pouvoir estimer pour les gardiens logés quels sont les lieux. Alors, on se doute bien que c'est le cas des stades, on se doute bien qu'il y a un certain nombre de bâtiments où l'on sait qu'il y a un gardien logé à tel endroit...

**M. FALCO :**

Les écoles.

**M. NAVARRANNE :**

Les écoles, bien sûr. Pour le coup, les écoles ce sont soit des gardiens logés soit des gens avec astreinte.

**M. FALCO :**

Des enseignants.

**M. NAVARRANNE :**

Dans la liste, c'est du personnel municipal.

**M. FALCO :**

Puisque l'on débat sereinement, je vous le dis : l'enseignant est prioritaire. Quand un enseignant demande à être logé, il est prioritaire et il est logé. Si on met des agents municipaux, c'est que les enseignants n'ont pas souhaité... !

**M. NAVARRANNE :**

Et on partage la vision du fait que ces bâtiments doivent être occupés, parce qu'il n'y a rien de pire que de laisser des bâtiments vides, à la fois parce qu'ils se dégradent...

**M. FALCO :**

Même occupés, c'est difficile.

**M. NAVARRANNE :**

Mais on n'a aucune capacité de dire... Encore une fois, la question se pose moins pour les gardiens logés, la première catégorie, mais pour la seconde catégorie, par exemple est-ce qu'un responsable syndical de la Ville qui pratique des fonctions syndicales tout à fait honorables... Je prends cet exemple, mais je ne veux pas stigmatiser cette personne. On ne sait pas où sont logés les gens et à quel titre, c'est-à-dire pourquoi est-ce que BITRU a un logement et pas DUPONT ? Les gardiens logés, je comprends parfaitement la logique. On nous a fourni une liste, c'est vrai, améliorée entre la commission et maintenant, et donc je vous en remercie, qui nous précise les Directions. On voit les Directions auxquelles appartiennent les personnels logés, tout comme pour les véhicules. On comprend qu'une personne du service des Sports ou du service des Bâtiments ait un véhicule de service. Encore une fois, et je sais que c'est une demande que j'avais faite et que l'on ne veut pas fournir, je voudrais savoir quels sont ces logements et quelle est la fonction réelle qui justifie le logement avec astreinte. Je ne suis pas sûr qu'un délégué syndical ait besoin d'un logement avec astreinte, bien que je respecte l'activité syndicale de tous les représentants syndicaux.

Je voudrais voir dans l'intégralité de ces logements que l'on fournit à des prix très attractifs... Je rappelle quand même que l'on a enfin des loyers parce que la Chambre Régionale des Comptes l'avait souhaité. On avait même voté pour des gens qui étaient des agents municipaux, avec une stabilité de l'emploi, et qui étaient hébergés gratuitement dans ces logements, un dégrèvement c'est-à-dire que l'on ne leur faisait pas payer les loyers du fait de leur situation financière. On n'a pas le cœur insensible, mais a priori nous voterons contre cette délibération aujourd'hui, car nous n'avons pas la possibilité de délibérer en connaissance de cause pour savoir au niveau des personnes hébergées avec astreinte à des loyers très attractifs ce qui justifie ou non tel ou tel choix. Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, vous me parlez d'une déléguée syndicale. Oui, une déléguée syndicale est aussi une employée de la Ville. Que je sache, je ne me préoccupe pas de savoir si elle est dans un syndicat ou dans un autre, elle est employée de la Ville et elle a le droit d'obtenir un appartement de gardien logé, d'autant plus que, pour défendre cette déléguée syndicale, je vous indique qu'elle paie un loyer.

**M. NAVARRANNE :**

Oui, c'est tout à fait encadré. Je ne veux pas la stigmatiser...

**M. FALCO :**

Je suis le maire de tous les Toulonnais. Cette déléguée syndicale n'est pas de ma sensibilité, mais ma sensibilité c'est Toulon. Elle est honnête, elle est respectable, elle fait son travail correctement. Elle est déléguée syndicale, c'est son droit. Elle paie un loyer, elle est logée, elle n'a pas pris la place d'un autre. Elle n'était pas en concurrence avec un autre. D'ailleurs, le logement qu'elle a eu n'était pas demandé par d'autres.

**M. NAVARRANNE :**

Cet exemple est très parlant, et c'est pour cela que je l'ai pris. Elle est un agent de la Ville, c'est-à-dire qu'elle fait partie du personnel. Je rappelle juste que les responsables syndicaux ne font rien d'autre...

**M. FALCO :**

C'est la loi !

**M. NAVARRANNE :**

Je ne vous dis pas le contraire ! Le seul emploi qu'ont les délégués syndicaux est d'être délégué syndical. Ils n'ont pas de fonction dans l'administration, ils ont les bureaux du syndicat. Je prends cet exemple – j'entends votre réponse –, parce que cela m'a sauté aux yeux. Je me dis qu'une personne dont l'emploi est la défense du personnel de la mairie dans le cadre de son emploi de délégué syndical du matin jusqu'au soir dans le cadre de son travail, qui ne travaille pas dans un service municipal autre, puisqu'elle a une convention avec une astreinte, quelle est-elle ? En l'espèce, je prends cet exemple, mais je ne veux pas la stigmatiser. On pose des questions simples. Comment peut-on estimer qu'il y a une logique de donner à untel ou untel sans en connaître les fonctions ? Un poste de délégué syndical c'est éminemment respectable, et c'est la règle qui s'impose, mais concernant la faveur d'un logement peu coûteux, pourquoi à telle personne et pourquoi pas à telle autre. C'est une simple question, je ne veux pas stigmatiser cette personne.

**M. FALCO :**

Je vais vous répondre. On a passé vingt minutes sur un gardien logé dans la légalité...

**M. NAVARRANNE (hors micro) :**

Mais ce n'est pas un gardien !

**M. FALCO :**

Oui, elle est gardienne. Cette dame en question effectue une astreinte qui est définie par l'ensemble des astreintes que l'on demande aux gardiens logés...

**M. NAVARRANNE (hors micro) :**

Mais non ! Elle n'est pas dans la liste des gardiens.

**M. FALCO :**

Elle effectue son astreinte, elle paie un loyer. Elle n'a pas pris la place d'un autre. Cela prouve bien que je ne fais pas de la politique politicienne avec la politique de la Ville. Allez ! Mais que vous soyez contre, c'est votre droit le plus absolu.

Je mets, si vous le permettez, aux voix ce dossier. Qui est pour l'adopter ? Contre ? Abstention ? Il est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**CONTRE** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**02.4.02**

**Approbation du protocole d'accord sur l'encadrement du droit de grève à la Ville de Toulon**

**M. FALCO :**

Madame MASSI, vous poursuivez.

**Mme MASSI :**

La 02.4.02, c'est l'approbation du protocole d'accord sur l'encadrement du droit de grève à la Ville de Toulon. Conformément à la loi de la transformation de la fonction publique, cette loi permet de garantir la continuité du service public...

**M. FALCO :**

Madame MASSI, il faut dire tout simplement que l'on applique la loi à Toulon comme ailleurs. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est au Parlement que l'on discute la loi, pas au Conseil municipal.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.4.02 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**02.4.03**

**Présentation du Rapport Social Unique 2020**

**M. FALCO :**

La 02.4.03 !

**Mme MASSI :**

C'est la présentation du Rapport Social Unique de 2020. Ce rapport remplace le Bilan social établi chaque année. La Collectivité compte 3 320 agents au 31 décembre 2020. La filière technique représente 49 %, la filière administrative 22 % et la filière médicosociale 16 %. La moyenne d'âge est de 48 ans. Il est à remarquer que la Ville emploie 170 travailleurs handicapés, c'est-à-dire 7 % des agents municipaux alors que la loi est de 6 %.

**M. FALCO :**

Madame BRUNEL, vous avez la parole.

**Mme BRUNEL :**

Merci, Monsieur le Maire. Dans ce document très complet et très détaillé, nous souhaitons pointer quelques éléments qui nous interrogent. Tout d'abord, parmi les points dont nous nous réjouissons, nous relevons le nombre important de formations internes et externes proposées aux employés municipaux puisque plus de la moitié des agents en ont bénéficié. Cependant, quand on y regarde de plus près, ces formations ne sont que de très courte durée puisqu'en moyenne elles ne comprennent que 1,3 jour par agent. À ce chiffre, ne sont pas intégrés les agents non permanents. On ne peut évidemment pas penser que l'on ne forme pas les agents contractuels à Toulon, mais peut-être cela mériterait-il une explication plus détaillée.

Nous nous réjouissons également du taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap, vous venez de le signaler, Madame MASSI. C'est au-dessus des taux préconisés. Pourtant, là encore nous émettons une réserve. Parmi les 160 employés municipaux en situation de handicap, 94 % sont en catégorie C. N'y a-t-il pas une autre forme, plus souterraine finalement, de discrimination ? Ce chiffre, en tout cas, mériterait une attention, nous semble-t-il, à une forme de plafond de verre qui impacterait les salariés en situation de handicap et qui, bien sûr, ne peut collectivement nous satisfaire.

D'autres aspects du rapport nous semblent problématiques également. En premier lieu, le taux d'agents contractuels employés – nous y revenons. Ce taux est en forte hausse de près de 26 % tandis qu'au contraire le taux de fonctionnaires titulaires baisse. À l'heure où les Français ont pris conscience de la nécessité de services publics qui ont été les remparts des temps de confinement, nous ne comprenons pas un tel choix qui ne peut qu'occasionner une baisse de la continuité de service pour les usagers et qui, pour les employés, conduit à leur précarisation puisqu'ils ont du mal à s'investir à la fois sur le plan professionnel et sur le plan personnel. Notons d'ailleurs que ce sont principalement les femmes qui subissent ce statut, puisqu'elles représentent 86 % des personnes employées comme contractuel contre 14 % d'hommes. Nous tenons à souligner également que ces personnels sont également moins bien soutenus puisqu'ils ne bénéficient pas de représentation syndicale dans les CCP, ce que nous déplorons et qui nous semble introduire une inégalité supplémentaire dans leurs conditions de travail. Rappelons finalement qu'au-delà des arguments que nous avançons contre cette tendance à ne pas stabiliser les personnels, ce problème a été également pointé par la Cour des Comptes dans son dernier rapport. Nous y insistons d'autant plus.

Concernant l'action sociale, nous relevons deux points. Le rapport précise que la Collectivité ne participe pas aux frais des complémentaires santé de ses agents, et en effet ce n'est pas obligatoire aujourd'hui, cela ne le sera qu'en 2025. Mais rien ne nous empêche d'être un peu en avance sur ce sujet crucial de la santé de nos employés. Il ne suffit pas de dire qu'ils ont répondu présent lors des temps de pandémie – et c'était bien le cas –, il faut aussi peut-être être présent et faire un geste fort, symbolique, comme celui de contribuer à leur propre santé. Nous y serions très favorables et ce serait un coût bien investi.

Ajoutons un autre point : les salariés de la mairie bénéficient de l'action du Comité d'œuvres sociales municipales or, tandis que nous votons souvent des mutualisations de service avec TPM, nous vous proposons dans ce cas d'aligner les avantages des Comités des salariés de la mairie avec ceux de TPM. Les différences d'avantages et d'accompagnement social choquent et sont injustes. Les employés municipaux ne font pas moins pour leurs concitoyens que leurs collègues de TPM, voici une occasion de faire fonctionner l'harmonisation entre les deux collectivités sur des sujets qui ne seraient pas purement comptables et de réaliser un alignement social par le haut.

Je terminerais, Monsieur le Maire, par le volet de Prévention et de Santé présenté dans le rapport. Ces deux domaines sont essentiels, et je pense que vous partagerez cet avis, dans une structure qui prend soin de ses employés. Comment expliquer alors les délais de prise en charge des dossiers médicaux qui paralysent parfois les fonctionnements et conduisent certains employés à tomber en demi-solde du seul fait du retard de traitement ? Ce n'est évidemment pas les personnels, trop peu nombreux, de ces services que nous mettons en cause, mais des choix organisationnels qui ne permettent pas de mettre tous les moyens nécessaires sur ce secteur si essentiel de la prévention des risques psychosociaux et de la santé au travail. Comment comprendre autrement le fait que dans notre collectivité de près de 2 700 agents il n'y ait plus de psychologue du Travail, psychologue dont le rôle était justement d'accompagner les agents en difficulté ? Nous identifions là un problème, et sollicitons une attention particulière pour ce service car il est vital, comme dans toute organisation et peut-être encore plus dans une municipalité de grande dimension comme la Ville de Toulon, que le service dont le rôle est de protéger les agents fonctionne de manière fiable, réactive et bienveillante. Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Je ne pense pas que les employés de la Ville de Toulon se sentent défavorisés par rapport à bien d'autres, puisqu'ils votent à 90 % les protocoles que l'on propose. Après, qu'il y ait 10 % de gens qui sont contre et qui trouvent que l'on pourrait faire mieux... ! Vous dites « s'adapter à TPM »...

**Mme BRUNEL :**

On peut toujours faire mieux.

**M. FALCO :**

Madame BRUNEL, je ne vous ai pas interrompue. Quand je suis à TPM, chacun dit « attention, il n'y a pas un grand maire, il y a douze maires, chacun sa spécificité, chacun son identité, chacun ses problèmes ». Les problèmes de la Ville de Toulon ne sont pas les problèmes de la Ville du Revest, les problèmes du Revest ne sont pas ceux de Hyères. Autrement, on n'aurait plus lieu de se réunir ici. On se réunirait à TPM ! Au contraire c'est bien d'avoir une spécificité, une identité qui permet à TPM de faire des choses et qui ne permet pas à la Ville de les faire. Par contre, la Ville peut faire des choses que TPM ne peut pas faire. Ne comparez pas ce qui n'est pas comparable.

Vous touchez du doigt la difficulté d'un maire, et ma position, qui est le juste équilibre. Monsieur NAVARRANNE, fort justement, et c'est son droit, me dit que 0,93 % d'augmentation du personnel comme chaque année c'est pour son groupe toujours trop, et vous, vous dites que ce n'est pas assez ! Le maire essaie de trouver le bon équilibre pour assurer la qualité de vie de ses concitoyens.

Madame MASSI va vous donner les détails que vous souhaitez avoir.

**Mme MASSI :**

Vous n'avez pas oublié quand même qu'en 2020 c'était une année de pandémie. Concernant les femmes, il faut que je vous dise que la Ville de Toulon est composée à 75 % de femmes. C'est vrai qu'il y a beaucoup de femmes, c'est vrai qu'il y a des vacataires, on va vous l'accorder, mais par contre les vacataires ont été en augmentation parce que justement il y a la pandémie, et les vacataires n'ont pas été dispensés d'avoir le COVID. Ils ont aussi eu le COVID et on a dû les remplacer.

**M. FALCO :**

On a remplacé le remplaçant.

**Mme MASSI :**

On a remplacé le remplaçant pour que le service dans les écoles, dans les crèches...

**M. FALCO :**

Dans les écoles, dans les crèches, dans la Petite enfance, dans les centres aérés, voilà ! On a remplacé le remplaçant, et des fois il a fallu remplacer le remplaçant du remplaçant. Comment titulariser ces gens ? Heureusement que l'on avait cette possibilité de le faire.

**Mme MASSI :**

C'est aussi faux de dire qu'ils n'ont pas eu de formations. Ils ont eu de la formation, on a pris en charge des BAFA, on a pris en charge des approfondissements et la volonté est en effet de qualifier ces vacataires. D'ailleurs, dans ces vacataires, vous semblez dire qu'il n'y a que des femmes, mais non : il y a des étudiants, des enseignants, etc. On travaille justement pour que ce passage en vacataire soit une période. Vacataire n'est en effet pas un emploi.

**M. FALCO :**

Il y a des étudiants de plus en plus qui nous demandent des vacances. J'en connais. Vous savez, à Toulon et ailleurs, il y a des jeunes étudiants qui, pour équilibrer leurs finances, vont faire des vacances et ils sont bien heureux de trouver des vacances.

**Mme MASSI :**

Vous le savez, on en avait parlé. On avait fait des études sur les surveillants d'externats. Que faisait-on ? On surveillait dans les collèges. Là, c'est la même chose. La volonté, c'est que l'on n'est pas vacataire de métier.



Après, vous nous dites qu'il y a beaucoup de femmes dans les catégories C, et idem pour les personnes handicapées. Vous savez que pour passer de catégorie C à catégorie B il faut un concours, et que sans celui-ci on ne peut pas passer en catégorie B.

**Mme BRUNEL** :

Sur la formation des contractuels, je dis juste que nous n'avons pas les éléments dans le rapport, je ne dis pas qu'elle n'existe pas. Je demandais justement des éléments complémentaires.

**M. FALCO** :

Madame MASSI est à votre disposition, à condition de ne pas l'appeler le soir pour le matin.

**Mme BRUNEL** :

Oui, cela ne figure pas dans le rapport, je pense que c'est un manque.

**M. FALCO** :

Croyez-moi, la présidente de la commission est à la disposition de tous.

**Mme BRUNEL** :

Je sais bien.

**M. FALCO** :

Seulement, si on l'appelle le jeudi soir à 19 heures pour le vendredi matin, c'est difficile, mais vous ne le faites pas.

**Mme BRUNEL** :

Il me semble que c'est un manque du rapport, et non je ne le fais pas. Concernant les taux de vacataires, vous m'indiquez qu'ils sont particulièrement importants pour cette année. Cela signifie donc que dans les années qui suivront nous n'aurons pas cette même importante hausse.

**Mme MASSI** :

Si vous savez si la pandémie ne sera pas là en 2022... !

**M. FALCO** :

Vous ne m'avez pas écouté, alors. Celui qui prévoit l'avenir aujourd'hui n'est pas là. Je ne sais même pas s'il existe sur la planète.

**Mme BRUNEL** :

Enfin, sur la question des étudiants...

**M. FALCO** :

Ah si, hier soir j'ai écouté quelqu'un qui disait « cela y est, on a le remède pour traiter toute la planète et en 2022 on va revivre normalement ». Peut-être qu'il y a des miracles qui se profilent !

**Mme BRUNEL** :

Pour terminer sur la question des étudiants, nous avons demandé quel était le taux d'étudiants. On nous a répondu qu'il n'était pas possible de le savoir, donc je suis étonnée que vous ayez des éléments que nous n'avons pas pu obtenir.

**Mme MASSI** :

À vrai dire, on en a une trentaine, mais c'est sur l'année 2021. Là, c'est le rapport de 2020. En effet, petit à petit on intègre des étudiants pour faire un complément de revenus puisque l'on sait bien que les étudiants sont aussi en précarité.

**Mme BRUNEL** :

C'est pour cela que j'en avais demandé le nombre.

**M. FALCO** :

Mes chers collègues, je mets aux voix ce rapport si vous le permettez. Qui est favorable ?

**M. NAVARRANNE (hors micro)** :

On prend acte.

**M. FALCO** :

On prend acte, heureusement que vous êtes là, Monsieur NAVARRANNE. Cela fait deux fois que vous venez à mon secours ce matin !

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.04

**Remplacement sur des emplois permanents de deux techniciens au sein du Service Bureau d'Études de la DGST Bâtiments/Équipements communaux - Recours à des agents contractuels**

**M. FALCO** :

La 2.4.04, Josée.

**Mme MASSI** :

C'est une délibération habituelle. En effet, c'est le remplacement sur des emplois permanents de deux techniciens à la DGST. Si jamais on ne trouvait pas en interne, on pourrait avoir recours à des agents contractuels.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est accepté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.04 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

#### 02.4.05

**Remplacement sur des emplois permanents de quatre auxiliaires de puériculture (catégorie C, filière médico-sociale, grade auxiliaire territoriale de puériculture principal de 2ème classe) au sein de la Direction Petite Enfance - Recours à quatre agents contractuels**

**M. FALCO** :

La 02.4.05.

**Mme MASSI :**

C'est la même délibération, mais sur les auxiliaires puéricultrices.

**M. FALCO :**

Pour la Petite enfance, qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.05 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**02.4.06**

**Autorisation de signer le renouvellement de la convention entre la Ville de Toulon et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var pour la gestion du secrétariat des Instances Médicales et de la mission de référent déontologue**

**M. FALCO :**

La 02.4.06, Josée.

**Mme MASSI :**

C'est l'autorisation de signer le renouvellement de la convention entre la Ville de Toulon et le Centre de Gestion pour la mission de référent déontologue et la gestion des Instances médicales. On m'avait demandé en commission combien est-ce qu'il y avait de personnes : il y a trois personnes au Centre de Gestion, un juriste, un médecin et un administratif.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.06 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.07

**Autorisation de signer la convention de mise à disposition ascendante partielle de droit commun de personnels exerçants à moins de 50 % sur une ou plusieurs compétences transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

**M. FALCO :**

Josée !

**Mme MASSI :**

C'est l'autorisation de signer la convention de mise à disposition des personnels exerçants à moins de 50 % et qui ont été transférés à la Métropole de Toulon.

**M. FALCO :**

TPM remboursera, bien sûr, la Ville. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.07 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

#### 02.4.08

**Autorisation de signer la convention de mise à disposition à temps incomplet (quotité 20 %) de personnel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée auprès de la Ville de Toulon**

**Mme MASSI :**

La même, Monsieur le Maire, pour 20 %.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.08 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**02.4.09**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement au COSEM et autorisation de signer la convention entre la Ville de Toulon et le COSEM**

**Mme MASSI :**

C'est l'attribution d'une subvention au COSEM, comme d'habitude, puisque dans les activités la convention se termine à la fin de l'année. C'est le renouvellement de la convention.

**M. FALCO :**

Vous savez que le COSEM s'occupe actuellement de l'arbre de Noël de nos enfants, et que malheureusement ils ne peuvent pas le faire comme on le fait chaque année au Palais des Sports. Ils le font quand même, c'est-à-dire que chaque enfant d'employé est reçu par le Père Noël avec un cadeau du COSEM. Il s'occupe des retraités, il s'occupe du social. Ils font un bon travail, et on leur attribue une subvention annuellement.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.09 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **PROPRIÉTÉS FONCIÈRES**

**Rapporteur : Madame Virginie PIN,  
6<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

(Question rapportée par Monsieur MAHALI)

### **06.2.01**

**Autorisation de signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique du 3 mai 2017 portant mise à disposition de 35 emplacements de parking dans l'immeuble situé à TOULON (Var) Rue Pierre Sémard, "Parking de l'Équerre"**

#### **M. FALCO :**

C'est Momo qui va suppléer Virginie, qui malheureusement n'a pas pu être là.

#### **M. MAHALI :**

On autorise de signer un avenant au bail emphytéotique du 3 mai 2017 qui porte la mise à disposition de 35 emplacements de parking dans l'immeuble situé à Toulon, rue Pierre SÉMARD, Parking de l'Équerre.

#### **M. FALCO :**

C'est bien, c'est pour « l'Eautel ». C'est une bonne chose.

#### **M. CHARRETON :**

C'est une délibération technique d'échange de quatre places de la ligne « O » avec un échange de places pour la cohérence et la gestion de ses places.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

### **L'article 06.2.01 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**POUR** de la MAJORITÉ MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## **EMPLACEMENTS**

Rapporteur : Monsieur Laurent JÉROME,  
7<sup>e</sup> Adjoint au Maire

07.5.01

**Adoption des tarifs applicables aux droits de places, aux occupations du domaine public et aux droits de voiries au titre de l'année 2022**

**M. FALCO** :

Laurent !

**M. JEROME** :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'adopter les tarifs applicables aux droits de places, aux occupations du domaine public.

**M. FALCO** :

Ils n'ont pas augmenté. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention, c'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 07.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-



## **SOLIDARITÉ (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITÉ-PMR)**

**Rapporteur : Madame Dominique ANDREOTTI,  
8<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**08.1.01**

**Présentation du rapport annuel 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

**M. FALCO :**

Docteur ANDREOTTI, la solidarité.

**Mme ANDREOTTI :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit dans cette délibération de vous présenter le rapport annuel 2019 de la commission communale d'accessibilité. Vous savez que depuis 2005 une dynamique nouvelle en matière d'accessibilité a fait jour avec le principe de l'accessibilité de tous en tenant compte de tous les handicaps, et l'accessibilité à tout en développant la chaîne de parcours des personnes de leur domicile jusqu'aux bâtiments publics en passant par les transports.

Le Code Général des Collectivités Territoriales nous oblige à créer une commission communale d'accessibilité puisque nous avons plus de 5 000 habitants. Cette commission a été renouvelée à la suite des dernières élections et présentée le 24 novembre 2021. Nous avons pris un peu de retard en ce qui concerne le bilan de cette commission. Nous vous présentons aujourd'hui le bilan 2019, en début d'année prochaine celui de 2020 et en fin d'année celui de 2021.

Si vous voulez, je vous résume un peu ce que l'on fait. Il y a deux chiffres qui me paraissent importants. Au niveau des travaux d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports, la Ville de Toulon et la Métropole chaque année investissent plusieurs millions d'euros dont 150 000 € par an spécifiquement dédiés à l'amélioration de l'accessibilité et 800 000 € pour la mise en accessibilité des transports publics. Une trentaine de requalifications de voirie ont été réalisées en 2019. Il y a également les travaux d'accessibilité des établissements recevant du public. En 2017, la Ville de Toulon s'est engagée à un agenda que l'on appelle ADAP, un agenda d'Accessibilité Programmée de neuf ans avec 1,5 million de travaux par an sur neuf ans. Tout cela, ce sont des travaux qui sont lourds, mais il y a également des documents qui sont rédigés pour rendre l'information accessible. Nous avons grandement amélioré l'accueil des publics en situation de handicap, nous avons formé les agents municipaux et nous avons également mis en place un accueil physique et téléphonique des personnes sourdes et malentendantes avec le dispositif Acceo qui permet une transmission instantanée de la parole et de la langue des signes.

Il y a également des services à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. En 2019, 216 démarches ont été réalisées à domicile dont 99 cartes nationales d'identité. C'est également la jeunesse, ce qui inclut les enfants porteurs de handicap, la culture avec des organisations de médiations culturelles à destination des publics empêchés, c'est le sport avec l'accueil de clubs et associations de personnes handicapées dans les équipements sportifs, la mise à disposition des fauteuils TIRALO l'été sur les plages du Mourillon.

Enfin, la mobilité est également concernée avec la gratuité des transports du réseau Mistral pour les personnes handicapées. Ce sont 1 534 Toulonnais concernés en 2019. Et enfin, nous soutenons bien sûr la vie associative et proposons une politique inclusive via l'Office du Tourisme avec l'obtention du label Tourisme et Handicap pour les quatre types de handicap.

Voilà en résumé. On tient à votre disposition tout le rapport qui est largement illustré, avec avant / après. Certes, il reste encore beaucoup de choses à faire, mais...

**M. FALCO :**

Je sais, Docteur, l'immense travail qui est fait et le dévouement qui est le vôtre. J'y associe tous les gens qui travaillent avec vous, autour de vous, quels qu'ils soient, où qu'ils soient. On n'en fait jamais assez. C'est la raison pour laquelle j'ai dit lors du vote de notre budget que notre priorité est toujours l'accessibilité, et beaucoup de choses ont été faites. Vous le dites fort justement avec beaucoup d'humilité, il reste encore beaucoup de choses à faire. Je ne me trompe pas cette fois, on prend acte du rapport.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 08.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## **LOGEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
11<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **11.4.01**

**Prorogation du délai de demande d'une subvention au profit de la copropriété 30, rue Vincent Courdouan / 7, rue Pécheret située dans le Périmètre de Restauration Immobilière (P.R.I) pour la réalisation de travaux de réhabilitation**

#### **M. FALCO :**

Momo, c'est à toi.

#### **M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire. Nous prorogons un délai concernant une demande de subvention au profit d'une copropriété pour la réalisation de travaux de réhabilitation, en l'occurrence un ravalement de façade.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 11.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **ÉCOLOGIE URBAINE**

### **11.5.01**

#### **Prorogation des campagnes de ravalements de façades obligatoires 2016-2021 et 2019-2021**

**M. FALCO :**

Tu continues.

**M. MAHALI :**

Il s'agit des délibérations classiques de prorogation des campagnes de ravalements de façades obligatoires pour les années 2006-2021 et 2019-2021.

**M. FALCO :**

Il faut savoir que l'on a ravalé, grâce à cette politique, près de 130 immeubles déjà. On va continuer, c'est une bonne chose. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

#### **L'article 11.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### **11.5.02**

#### **Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2020-2022**

**M. FALCO :**

Tu poursuis.

**M. MAHALI :**

Cette fois-ci il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoires 2020-2022, et notamment il s'agit du quartier de Saint-Jean du Var et plus précisément autour de la place Saint-Jean.

**M. FALCO :**

C'est très bien. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

#### **L'article 11.5.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DYNAMISATION COMMERCIALE**

**Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,  
17<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**17.1.01**

**Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes commerciales ainsi que les investissements liés à la transition numérique dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (OCMU) - centre-ville**

**M. FALCO :**

Christophe !

**M. MORENO :**

Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du FISAC centre-ville on vous propose d'attribuer six subventions à six commerces différents pour un total de 22 239,40 €.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 17.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **FÊTES ET CÉRÉMONIES**

### **17.2.01**

**Adoption pour 2022 et 2023 des nouveaux tarifs de facturation du matériel municipal disparu ou détérioré, prêté aux associations, écoles ou autres organismes, pour leurs manifestations**

#### **M. FALCO :**

Tu poursuis, Christophe.

#### **M. MORENO :**

Merci. On vous propose d'adopter pour 2022 et 2023 des nouveaux tarifs de facturation du matériel municipal disparu ou détérioré.

#### **M. FALCO :**

Il n'y a pas de raison qu'il soit gratuit de ne pas rendre le matériel municipal. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 17.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## ÉLECTIONS – RECENSEMENT

17.4.01

**Approbation des dispositions financières concernant le recensement de la population 2022**

**M. FALCO :**

Christophe !

**M. MORENO :**

Merci, Monsieur le Maire. On vous propose d'approuver les dispositions financières concernant le recensement de la population.

**M. FALCO :**

On vient à peine d'avoir les chiffres, il faut pour continuer à recenser pour avoir les chiffres de l'année suivante. C'est une bonne chose. Avant, on avait un recensement tous les six ans. C'est la raison pour laquelle Pignans est toujours restée à 1 500 habitants alors qu'il y en avait 2 000 !

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 17.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **TRAVAUX COMMUNAUX**

**Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,  
21<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

(Question rapportée par Monsieur BONNET)

**21.3.01**

### **Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme**

**M. FALCO :**

Laurent, tu supplées Érick.

**M. BONNET :**

Il s'agit du dépôt de plusieurs demandes d'autorisation d'urbanisme pour deux écoles, une mairie annexe et le cimetière de Lagoubran. Ce sont des autorisations d'urbanisme classiques à voter en vue des travaux. Ce sont des demandes préalables.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Je vous remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 21.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**M. FALCO :**

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, permettez-moi dans cette période qui n'est pas simple de vous souhaiter à tous et à toutes un joyeux Noël. Cela a été dit, Noël est une fête particulière, et elle doit avant tout rassembler. C'est important. Merci, merci, merci et bon Noël à tous.

— *La séance est levée à 11 H 06* —

---oooOOOooo---